# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Vendredi 26 sfar 1441**
**25 octobre 2019**

**N° 101**

**35ème année**

***L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces***

# Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Autres sociétés ..... **3594**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **3594**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **3606**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Associations et syndics ..... **3611**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **3613**
Avis aux créanciers..... **3619**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **3620**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **3624**
Autres sociétés ..... **3625**
**Divers**
Avis au public..... **3625**
**Bilans et Comptes Financiers**
Bilan de la Caisse des prêts et de soutien de collectivités locales..... **3626**
Bilan de la Société Tunisienne de Gazoduc Transtunisien..... **3629**

# *CONSTITUTION*

## Autres sociétés

**Constitution d'une société mutuelle de service agricole Imtiaz**

**N° immatriculation Fiscal : 1637819G**

Par acte sous seing privé en date du 31/07/2019 enregistré à la recette des finances de Zarzis en date du 13/09/2019 sous le n° 19002146 et dont un exemplaire a été déposé au gouvernorat de medenine en date du 22/10/2019, il a été constitué une société mutuelle de services agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination sociale : Société Mutuelle Imtiaz

- Objet social : mutuelle des services agricoles;

- Siège social : El Itila Chammakh Zarzis 4170 ;

- Durée : 99 ans ;

- Capital social : 5.300 dinars ;

- Président : Mr Hammadi. Abichou.

- Trésorier : Mr Kamel Abichou

2019M00370SODB1

---

**Création d'un groupement de développement agricole**

Nom : Groupement de développement Agricole ETTAFAEL

Zone d'intervention : ETTAFAEL

Buts :

- Aidez les agriculteurs à rationaliser et à évaluer le produit

- Echange d'expérience avec les autres organisations (G.D.A.O.N.G…etc) à l'intérieur du pays et à l'étranger.

- Résidence Sociale : DOUZ NORD

- Adresse : DOUZ

Décret de création du Groupement :

Déclaration du gouverneur de Kebili sous n° 159 du 11/08/2019

Selon la loi N° 43 de l'année du 10 mai 1999.

2019O00054SODB1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Notice d'augmentation de capital**

**Société industrielle de décolletage et d'usinage «SIDU»**

**Société anonyme au capital de 266.500 dinars**

**Siège Social : Km 6 Route de Tunis - Soliman 8020**

**Matricule Fiscal : 28638FAM000**

**Identifiant unique : 0028638F**

**CNSS : 84688-07**

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10/10/2019 à 11 heures du matin, enregistré à la recette des finances à Soliman le 14/10/2019 sous le numéro 19502115, quittance n° M048472, et dont un exemplaire a été déposé au centre national de registre des entreprises le 18/10/2019 sous le n° AC071782019, les actionnaires de la société SIDU ont décidé d'augmenter le capital d'un montant de 350 000 Dinars pour le porter à 616 500 Dinars en émettant 35 000 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 dinars à souscrire en numéraire.

Les fonds provenant des souscripteurs seront logés dans un compte indisponible auprès de la STB Agence Hammam-Lif ouvert sous le n° 10 105 057 109169 1 788 18.

2019R02361SANB2

---

**Société Farah**

**Société anonyme au capital de 2 000 000 Dinars**

**Siège Social : Z.I. Borj Cedria - 2055 Bir El Bey -Tunisie**

**Matricule Fiscal 038228WDM000 - R.C. B110671997**

**Identifiant unique 038228W**

1/ En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 Juin 2019 enregistré à la recette des finances de Hammam chatt le 25/6/2019 sous le n°19801155-quittance n°M022580, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises-dossier n°201933960 le 15/07/2019, il a été décidé ce qui suit :

* Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018

* Approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2018

* Approbation des conventions réglementées telles que prévu par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

* Affectation des résultats de l'exercice 2018 et des résultats reportés.

* Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018.

* Fixation des jetons de Présence au titre de l'année 2018.

Il a été aussi décidé le renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de trois ans 2019-2020- 2021, et expirant à l'issu de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2021.

2/ En vertu du procès-verbal du conseil d'administration réuni le 20 Juin 2019 enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt le 25/06/2019 sous le n°19801156-Quittance n°M022581, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises-dossier n°201933960 le 15/07/2019 il a été décidé :

- Désignation de Mr Slaheddine Ferchiou comme président du conseil;

- Le renouvellement du mandat de Mr Sadreddine Ferchiou, en tant que directeur général;

- La nomination de Mr Mustapha Ferchiou en tant qu'administrateur délégué;

Et ce, pour une durée de trois ans 2019-2020-2021, expirant à la fin de leurs mandats d'administrateurs.

Il a été également décidé le renouvellement des pouvoirs octroyés et décidés par les conseils d'administration antérieurs du président du conseil, de l'administrateur délégué et du directeur général.

2019R02363SANB2

**La société des distributions SARL**

**Capital social : 570 000 Dinars**

**Siège social : Midoun Djerba**

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1013278G**

**Matricule fiscal : 1013278/G/N/M/000**

**N°CNSS : 00228724-95**

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/09/2019, enregistré à la recette des finances Djerba le 23/09/2019 sous le numéro 19502973 quittance n° MO58007, il a été décidé ce qui suit :

- La liquidation anticipée de la société DTS DISTRIBUTION

- La nomination de Mr Elyes Talmoudi titulaire de la CIN n°05819415 délivrée le 21/10/2014 en tant que liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever la liquidation de la société.

2019M00369SANB2

---

**Réalisation de l'augmentation de capital**

**Identifiant unique : 0005905G**

**«KNAUF PLATRES SA»**

**Société anonyme**

**Capital social : 61.020 Dinars**

**Siège social : Zone industrielle M'Ghira- Lot n°9 Fouchana Tunisie**

Aux termes d'une délibération en date du 20/05/2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

-Une augmentation de capital social en numéraire réservée à la société KNAUF INTERNATIONAL GMBH d'un montant de 7.000.000 de dinars par la création de 700.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune. Le capital social est porté de 61.020 dinars à 7.061.020 dinars.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant acte reçu par Mme le receveur de la recette de l'enregistrement des actes des sociétés – 1er Bureau Tunis le 09/09/2019 sous EN°19805486 QN°6750

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20/5/2019 lequel procès-verbal a été enregistré à la recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 09/07/2019 sous EN°19704230QN05267

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant le nom, prénom du souscripteur, son domicile, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant du versement effectué.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'article 6 des Statuts est modifié comme suit :

Article 6 nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 7.061.020 dinars divisé en 706.102 actions de dix (10) dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées

Dépôt :

Il a été déposé auprès du registre national des entreprises le 08/10/2019

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/05/2019

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 09/09/2019

- Un exemplaire de la liste du Souscripteur en date du 09/09/2019.

2019403320SANB2

---

**Notice**

**Augmentation de Capital**

**Article 301 du code des sociétés commerciales**

**«ADVANS TUNISIE SA»**

**Société anonyme**

**Capital social : 16.000.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble Vie III - ZAC Khereddine, Lac III Tunis**

**Identifiant unique : 1317726X**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 03/10/2019, les actionnaires ont décidé une augmentation de capital d'un montant de 4.000.000 de dinars. Le capital social est porté de 16.000.000 de dinars à 20.000.000 de dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées lors de la souscription.

Les actionnaires précisent, qu'en application de l'article 298 du code des sociétés commerciales, le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions si la souscription atteint les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

1- Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au JORT, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2-Les 400.000 actions nouvelles à créer ont une valeur nominale de 10 dinars chacune.

3- Dépôt préalable : copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03/10/2019, a été déposée au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis dont une attestation délivrée par le greffier en date du 17/10/2019 sous le n° AC011772019

4- Banque dépositaire des fonds : Amen Bank - Agence Avenue Moharned V - Tunis -au compte n° TN5907807008134060424996.

2019403321SANB2

---

**CMA CGM INLAND SERVICES TUNISIA (CCIS TUNISIA)**

**Société anonyme**

**Capital Social : 150.000 Dinars**

**Siège Social : Immeuble Adonis, Rue du Lac Annecy-1053 Les Berges du Lac Tunis**

**Identifiant unique : 1412318T**

Suivant l'attestation d'enregistrement n°E2019-558 du 30/05/2019 M.Jean Philippe Thenoz a cédé une action au profit de M.Joel Gentil

Un exemplaire de l'attestation a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 27/06/2019.

2019403322SANB2

---

**«ADVANS TUNISIE SA»**

**Société Anonyme**

**Capital Social : 16.000.000 de Dinars**

**Siège Social : 10, Rue de GRECE - 1001 Tunis**

**Identifiant unique : 1317726X**

Suivant un procès verbal de l'assemblée générale mixte en date

du 05/04/2019 enregistré à la recette des finances avenue de la Gare - Tunis le 18/04/2019 sous EN°19702643 QN°M031935

- Approbation des comptes de l'année 2018

- Les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats de M.Claude Falgon,

M.Riadh Akrout, M.Florian Meister, M.Gregoire Danel-Fedou, la société Amen Bank et la société ADVANS SA SICAR en qualité d'administrateurs pour une durée de trois années.

Suite à la démission de M.Uwe Schober de son mandat d'administrateur, l'assemblée générale a ratifié la nomination de M. Mansour Kelada en tant qu'administrateur et a décidé de renouveler son mandat pour une durée de trois années.

Les actionnaires ont nommé la société MAZARS TUNISIE représentée par M.Borhen Chebbi en qualité de Commissaire aux Comptes pour les exercices 2019,2020 et 2021.

Les actionnaires ont nommé la société TUNISIE AUDIT ET CONSEIL représentée par M.Moez Ben Amor, en qualité de Co-Commissaire aux comptes pour les exercices 2019,2020 et 2021.

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de 10, rue de Grèce - 1001 Tunis à Immeuble Vie III - ZAC Khareddince - LAC III

Un exemplaire du P. V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 07/10/2019

2019403323SANB2

---

**Notice d'information : Augmentation de capital**

**Compassé Société anonyme**

**Capital social 100.000 dinars**

**Siège social : 49 rue de Marseille, Tunis**

**Identifiant unique : 1630384/V**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/09/2019 dont une copie a été déposée au tribunal de première instance de Tunis auprès du Registre National des Entreprises sous le n°AC011762019, le 17/10/2019, enregistré à la recette des finances, rue de Ghandi à Tunis, le 16/10/2019, sous le numéro 19504874, quittance n°101006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de cent mille (100.000) dinars à cent vingt-deux mille (122.000) dinars.

Cette augmentation sera réalisée par l'émission de quarante-quatre (44) actions ordinaires nouvelles de cinq cents (500) dinars de valeur nominale chacune. Chaque nouvelle action sera émise au prix unitaire de (9.091) dinars, soit avec une prime d'émission de (8.591) dinars par action. Ainsi, la prime d'émission globale pour l'émission des (44) actions nouvelles est de (378.004) dinars.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de renoncer au droit préférentiel de souscription des actionnaires initiaux, ainsi, la souscription à l'augmentation de capital décidée sera exclusivement réservée au «FCPR AZIMUTS», (MF : 1517790/T/N/N/000), représentée par la société «CAPSA CAPITAL PARTNERS» SA. (IU : 1266998M).

la souscription des actions nouvelles seront effectuées pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la parution de la présente notice au Jort avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2019403324SANB2

---

**STANDARD SHARING SOFTWARE**

**SA au capital de D.10.000.000**

**Immeuble 35 Rue Abou Hamed El Ghazali 1073 Montplaisir- Tunis**

**IU : 0024489T**

**MF : 0024489 T/A/M/000**

**CNSS n° : 200280-72**

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration réiunis le 29/6/2019 et le 02/07/2019, dont les procès-verbaux ont été enregistrés à la recette des finances Montplaisir le 04/07/2019, le premier sous le numéro: 19803712 quittance numéro: M076150 et le deuxième sous le numéro: 19803713 quittance numéro: M076153 dont deux originaux ont été déposés, le 16/07/2019, au centre national du registre des entreprises, sous le dossier n°20194128, il a été décidé le renouvellement, pour une période de trois ans des mandats de :

- Madame Ferida Sarra Babbou épouse Chakroun, Monsieur Nasr Ali Chakroun et Monsieur Othman Chakroun en tant qu'administrateurs.

- Monsieur Othman Chakroun en tant que président du conseil d'administration de la société

- Monsieur Nasr Ali Chakroun en tant que directeur général de la société

- Monsieur Adel Dahmani en tant que directeur général adjoint de la société

- et Monsieur Sami Karma en tant que commissaire aux comptes de la société

2019403328SANB2

---

**Digital Media Company, SA**

**Siège social : 30, impasse Sarajevo, 2037 Cité Ennasr, Tunis.**

**Capital : 100.000 dinars Tunisiens**

**Matricule fiscal : 1027226 R/A/M/000**

En vertu du procès verbal du conseil d'administration du 5 janvier 2019, enregistré à la recette des finances d'El Menzah V le 7 janvier 2019, quittance n° 1959, enregistrement n° 19700109, dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du Registre des entreprises. Sous le numéro 201924934 daté du 22 mai 2019, il a été décidé :

le transfert du siège social de la société du Boulevard Hédi Nouira, résidence Imen City, Appartement M 1- 2037 cité Ennasr au 30, impasse Sarajevo - 2037 Cité Ennasr

2019403338SANB2

**Notice Légale**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

**Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions**

**de nominal 5 dinars entièrement libérées**

**Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis**

**Registre National d'Entreprise N° : B 182331996**

**Tél : 70 140 000 - Télex : N° 14135-14815-15376-15377**

**NOTICE LEGALE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «STB SUBORDONNE 2019-1» DE 35 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 50 000 000 DINARS EMIS**

**Prix d'émission : 100 dinars**

**L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :**

| Catégories | DUREE | Taux d'intérêt | AMORTISSEMENT |
|---|---|---|---|
| Catégorie A | 5 ans | 10,5% et/ou TMM+2,3% | Constant par 1/5 |
| Catégorie B | 5 ans In fine | 10,7% et/ou TMM+2,5% | In fine |
| Catégorie C | 7 ans avec 2 années de grâce | 11% et/ou TMM+2,8% | Constant par 1/5 à partir de la troisième année |
| Catégorie D | 7 ans In fine | 11,5% | In fine |
| Catégorie E | 5 ans | 11,5% | Coupons unique |

Décision de l'A.G.O du 28/07/2016

Délibération du Conseil d'Administration du 13/06/2019

**1/ Renseignements de caractère général concernant l'émetteur**

- **Dénomination sociale** : SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
- **Siège social** : Rue Hédi Nouira 1001 TUNIS
- **Tél** : 71 140 000
- **Télex** : 14135- 14815- 15376- 15377
- **E-mail** : stb@stb.com.tn
- **Forme juridique** : Société Anonyme
- **Législations particulières applicables** : la société est régie par la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.
- **Date de constitution** : 08/01/1957
- **Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Objet social :**

La société a pour objet de contribuer et de favoriser par l'exercice de ses activités bancaires et notamment par la mobilisation de l'épargne sous toutes ses formes, l'octroi de crédit, la prise de participation au capital d'entreprises existantes ou en création, au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises dans les domaines de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture, du commerce et des services

Elle peut notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative :

- Recevoir des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Accorder des crédits sous toutes leurs formes avec ou sans garantie,
- Exercer, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mettre à la disposition de la clientèle et gérer les moyens de paiement,

- Effectuer les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et notamment tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises.

- Et généralement faire en Tunisie et à l'étranger, pour elle même et pour le compte de tiers toutes opérations de banque, d'escompte, d'avances, de crédit, de commissions, de souscription, d'émission, de dépôts de fonds, d'engagement par signature tel que l'aval et le cautionnement ou toute autre garantie, de leasing et d'affacturage et toutes les opérations financières, industrielles, agricoles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'activité bancaire.

- Assurer la formation continue et organiser des actions de recyclage au profit des employés dans le cadre de l'objet social de la banque

- **Numéro du Registre National des Entreprises** : Identifiant unique : 0001237A
- **Exercice social** : Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année.
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Capital social** : Le capital social s'élève à 776 875 000 dinars, divisé en 155 375 000 d'actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.
- **Matricule fiscal** : 001237A/P/M/000
- **Régime fiscal** : Droit commun
- **Lieu où peuvent être consultés les documents de la société** : Siège social de la Banque : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
- **Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing** : Monsieur Sadok JELASSI/Chef de Pôle Financier

**2/ Administration**

**2.1-Membres des organes d'Administration**

| Membres | Qualité | Représenté par | Mandat | Adresse |
|---|---|---|---|---|
| **Représentant l'Etat Tunisien (2)** | Présidente | Mme Néjia GHARBI (1) | 2018-2020 | Tunis |
| | Membre | Mr Mohamed MRAIDHA | 2018-2020 | Tunis |
| | Membre | Mr Mohamed Taher BELLASOUED | 2018-2020 | Tunis |
| | Membre | Mr Tarek BELARBI | 2018-2020 | Tunis |
| | Membre | Mr Hatem SALAH | 2018-2020 | Tunis |
| **Sociétés à Participation Publique** | | | | |
| STAR (3) | Membre | Mr Hassene FEKI (DG) | 2019-2021 | Tunis |
| **Privés** | | | | |
| MAE(4) | Membre | Mr Lassaad ZARROUK | 2019-2021 | Tunis |
| Taieb BELAID (4) | Membre | Lui même | 2019-2021 | Tunis |
| **Représentant les actionnaires minoritaires** | | | | |
| Mr Moez BEN ZID (5) | Membre | Lui même | 2018-2020 | Tunis |
| **Indépendants** | | | | |
| Mme Olfa BEN OUDDA SIOUD (6) | Membre | Elle même | 2016-2018 | Tunis |
| Mr Abderrazek LOUATI (6) | Membre | Lui même | 2016-2018 | Tunis |

(1) Désigné par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2015 et ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2016.

(2) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire 8 avril 2018 pour le mandat 2018-2020 en remplacement des membres nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2015 pour le mandat 2015-2017.

(3) Mandat renouvelé par l'AGO du 27 avril 2019

(4) Coopter par le Conseil d'Administration du 29 août 2019 en attendant l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2019.

(5) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2018 pour le mandat 2018-2020 en remplacement de monsieur Mohamed ZARROUK.

(6) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2016 pour le mandat 2016-2018. A ce jour, leur remplacement n'a pas été opéré

**2.2- Fonction des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société**

| Membres | Qualité | Date d'entrée en fonction | Adresse |
|---|---|---|---|
| Mr Lotfi DABBABI* | Directeur Général | 07 Mars 2019 | Tunis |
| Mr Mourad BACCAR** | Directeur Général Adjoint | 15 Novembre 2011 | Tunis |

*Nommés par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2015

**Nommés par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011 actuellement en retraite

- **Comité Permanent d'Audit Interne :** Ce comité est présidé par Monsieur Abderrazek LOUATI, Madame Nejia GHARBI et Monsieur Lassaad ZARROUK sont également membres de ce comité.
- **Comité des Risques :** Ce comité est présidé par Madame Olfa BEN OUDDA SIOUD, Messieurs Hatem BEN SALAH et Mohamed MRAIDHA sont également membres de ce comité.
- **Comité des Nominations et des Rémunérations :** Ce comité est présidé par Monsieur Tarek BELARBI, Messieurs Hassen FEKIH et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité
- **Comité Stratégique :** Ce comité est présidé par Madame Nejia GHARBI, Messieurs Mohamed Taher BELLASSOUED, Moez BEN ZID sont également membres de ce comité.
- **Commission des Marchés :** Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed Taher BELLASSOUED, Messieurs Mohamed MRAIDHA, Trek BELARBI, Taieb BELAID et Anes EL HANI Contrôleur d'Etat Observateur sont également membres de cette commission.
- **Comité de suivit des filiales et des participations :** Ce comité est présidé par Monsieur Hatem SALAH, Messieurs Mohamed Taher BELLASSOUED, Tarek BELARBI et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité
- **Comité supérieur de résolution :** Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed MRAIDHA, Messieurs Hatem SALAH, Moez BEN ZID, le Directeur Général de la Banque, le Directeur Général Adjoint de la Banque, le chef de pôle résolution, le chef de pôle de financement et d'investissement, le chef de pôle de détails réseaux et le chef de pôle support et moyens sont également membres de ce comité.

**2.3- Contrôle**

| | Nom | Adresse | Mandat |
|---|---|---|---|
| **Groupement Cabinet CSL & Cabinet CNH Représenté par Monsieur Samir LABIDI** | Mr Samir LABIDI représentant du groupement | Immeuble SAFSAF Bloc B -Bureau 49B 1073 Montplaisir<br>Tél : 71 950 252 Fax : 71 951 296<br>E mail : samir.labidi@planet.tn | 2017-2018-2019* |
| | Madame Nour El Houda HANAN | Immeuble SAFSAF bloc A 2ème étage Rue du Japon Montplaisir – Tunis<br>Tél : 71 904 252 Fax : 71 904 256<br>E mail : nourelhoudahenene@gmail.tn | 2017-2018-2019* |
| **Cabinet "CFA"** | Mr Fathi SAIDI | 83, Avenue Mohamed V Immeuble Le Belvédère Centre - Bureau A-33 Tunis<br>Tél : 71 894 742 Fax : 71 894 685<br>E mail : fathi.saidi@planet.tn | 2017-2018-2019* |

*** Nommé par l'AGO du 23/05/2017**

**3/ Renseignements relatifs à l'opération**

**3.1- Décision à l'origine de l'emprunt**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune et a fixé les conditions de la première tranche comme suit :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,70% et/ou TMM+2,50% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+2,80%.
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux fixe de 11,50%.
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,50%.

Aussi le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de changer les caractéristiques ou réviser les conditions d'émission du présent emprunt pour tenir compte de la situation du marché.

**3.2-dénomination de l'emprunt : "STB SUBORDONNE 2019-1"**

**3.3-Montant de l'émission :** L'emprunt obligataire subordonné «STB subordonné 2019-1» est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**3.4-Produit brut et produit net de l'emprunt :**Le produit brut du présent emprunt obligataire subordonné est de 35 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèveraient à 350 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 26 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 49 000 DT HT et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 74 416 DT[1]∗, soit un total de frais approximatifs de 499 416 DT et un produit net de l'emprunt de 49 500 584 DT.

**3.5-Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **01/11/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **30/11/2019.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/12/2019** avec maintien de la date unique de jouissance **en intérêts**. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**3.6-Organisme financiers chargés de recueillir les souscription du public :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **01/11/2019** aux guichets de la STB FINANCE intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

**3.7-But de l'émission :** La banque projette l'émission en 2019 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;

---

∗ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 5 MDT à taux fixe (catégorie A), 5 MDT à taux variable (catégorie A), 5 MDT à taux fixe (catégorie B), 5 MDT à taux variable (catégorie B), 5 MDT à taux fixe (catégorie C) et 5MDT à taux variable (catégorie C), 10 MDT (catégorie D) à taux fixe, 10 (catégorie E) à taux fixe.

Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et des catégories souscrites.

- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

∗ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 5 MDT à taux fixe (catégorie A), 5 MDT à taux variable (catégorie A), 5 MDT à taux fixe (catégorie B), 5 MDT à taux variable (catégorie B), 5 MDT à taux fixe (catégorie C) et 5MDT à taux variable (catégorie C), 10 MDT (catégorie D) à taux fixe, 10 (catégorie E) à taux fixe.

Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et des catégories souscrites.

**3.8-Nature des titres :** Titres de créances

**3.9-Formes des obligations :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

**3.10-Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

**3.11-La législation sous laquelle les titres sont créés :** le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

**3.12-Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrite délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

**3.13- Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**3.14-Date de jouissance des titres en intérêts :** Chaque obligation subordonnée portera **jouissance en intérêts** à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/11/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**3.15- Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**3.16-Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

**- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

**- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**- Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

3.17- Intérêts : **Les intérêts sont payés à terme échu le 30 novembre de chaque année pour les catégories A, B, C et D. La dernière échéance est prévue pour le 30/11/2024 pour la catégorie A, B et le 30/11/2026 pour la catégorie C et D. Pour la catégorie E, les intérêts sont capitalisés et payés à l'échéance le 30/11/2024.**

3.18- Amortissement et remboursement : **Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B, D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.**

L'emprunt sera amorti en totalité **le 30/11/ 2024** pour la catégorie A, B et E, **le 30/11/ 2026** pour la catégorie C et D.

**3.19- Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 Dinars par obligation subordonnée.

**3.20-Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 novembre** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **30/11/ 2020.**

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/11/ 2020** et le remboursement total en capital aura lieu le **30/11/2024.**

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le**s 30/11/ 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/ 2022.**

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le**s 30/11/2020** et le remboursement **total** en capital aura lieu le **30/11/2026.**

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et de la totalité du capital aura lieu le **30/11/2024.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**3.21-taux de rendement actuariel et marge actuariel :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie **A**, de **10,70%** l'an pour la catégorie **B** de **11,00%** l'an pour la catégorie **C** et **11,5%** pour les catégorie**s D et E**.
- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2019 à titre indicatif, qui est égale à **7,5983%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,8983%** pour la catégorie **A**, de **10,0983%** pour la catégorie **B** et de **10,3983%** pour la catégorie **C**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie **A**, de **2,50%** pour la catégorie **B** et de **2,80%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**3.22-Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

▪ **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB Subordonné 2019 1» sont émises selon cinq catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;

- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans** In Fine ;

- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.

- une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans** In Fine ;

- une catégorie E sur une durée de vie totale de **5 ans** Coupon unique ;

- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C et E **7 ans** pour la catégorie D.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,646 années pour la catégorie A, de 4,122 années pour la catégorie B, de 4,037 années pour la catégorie C, de 5,170 années pour la catégorie D et de 5 années pour la catégorie E.

3.23-Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les

autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**3.24- Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie particulière.

**3.25- Mode de placement :** L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

**3.26- Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**3.27- Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées:** Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**3.28- Fiscalité des titres:**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 D) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

**3.29-Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue de registre des obligations subordonnées :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné **« STB Subordonné 2019-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.30-Marché des titres : **A fin Août 2019, il existe six emprunts obligataires émis par la STB dont 4 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «STB FINANCE» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB Subordonné 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**3.31-Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :** La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **STB Subordonné 2019-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**3.32-Tribunaux compétents en cas de litige:** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

**3.33-Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**- Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant **(clause de subordination)** telle que défini dans le paragraphe **« Rang de créance » (paragraphe 3.23).**

**- Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**- le marche secondaire :** Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

3.34-Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné: **Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.**

2019403341SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Société «MAK PLATS»**

**Société à responsabilité limitée**

**Capital : 20.000 dinars**

**Patente : 1330651/A**

**Adresse : Z.I Djebel Ouest 1100 zaghouan**

En vertu du procès-verbal de l''assemblée générale ordinaire en date du 10 octobre 2019 et enregistré à la recette des finances à zaghouan sous un numéro 19703592 et reçu n° 71779.

Il a été décidé de renouveler la nomination de Mr.Mohamed Amine

Khedhir en tant que gérant de la société pour une durée de 10 ans avec le pouvoir absolu.

2019R02368SRLB2

---

**Augmentation de capital**

**Société COMETA : Comptoir d'Automatisme et d'Outillage SARL**

**MF : 0040644EAM**

**Adresse : 124, av Mustapha Mohsen Borj Louzir**

Par acte sous seing privé en date du 11-09-2019 enregistré à la recette des finances à borj louzir le 16-09 2019 sous le n° d'enregistrement 19502498

Quittance n°M063516 dont deux exemplaires ont été déposés au registre National des entreprises sous le n° 201961845 du 04/10/2019.

Il appert que le capital de la société COMETA est augmenté de 130 000 Dinars pour le porter de 2420 000 Dinars à 2550000 Dinars et ce par la création de 13000 parts sociales nouvelles de 10 Dinars chacune.

Les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence.

2019R02370SRLB2

---

**Désignation du gérant**

**Société PREFICA**

**Adresse : Impasse 9104- rue des Entrepreneurs - Charguia II.**

**Matricule Fiscal : 1257085B/A/M/000**

**N° Registre de commerce : B24136172012**

**N° CNSS : 334634-81**

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire datée du 26/09/2019 enregistré à la recette de Paradis Ariana, le 21/10/2019 quittance n°115745 Enregistrement n° 19707424 dont deux copies ont été déposées à la Présidence du Gouvernement centre national du registre des entreprises le 22/10/2019 sous le n° 201968748.Il résulte la désignation de Mme Natalia Dhaouadi en qualité de gérante pour une durée indéterminée. L'article 12 des statuts est modifié en conséquence.

2019R02374SRLB2

---

**Désignation du gérant**

**Société PREFELECTRIQUE**

**Adresse : Impasse 9104 -rue des Entrepreneurs - Charguia II**

**Matricule Fiscal : 1157930H/ A/M/000.**

**N° Registre de Commerce : B241194 72010**

**N° CNSS : 342460-50**

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire datée du

26/09/2019 enregistré à la recette de Paradis Ariana, le 21/10/2019 quittance n° 115741 enregistrement n° 19707423 dont deux copies ont été déposées à la Présidence du Gouvernement Centre National du Registre des Entreprises le 22/10/2019 Sous le n° 201968751. Il résulte la désignation de Mme Natalia Dhaouadi en qualité de gérante pour une durée indéterminée. L'article 12 des statuts est modifié en conséquence.

2019R02375SRLB2

---

**Société Pyramide**

**SARL au capital de 1.000 DT**

**Siège social: Cité el Omrane Immeuble Habayeb Monastir**

**Identifiant Unique : 1218321 B**

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/8/2019, enregistré à la recette des finances Monastir le 6/9/2019 sous n° 19504979, quittance n°M05796 : il a été décidé la liquidation de la société, ainsi que la nomination de Monsieur Hamza Tka, titulaire de la CIN n°06881519 en tant que liquidateur, les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à Résidence Beb Lekram n° 9 Monastir.

Une copie du présent procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises Monastir le 14/10/2019.

2019S01172SRLB2

---

**YA TECHNOLOGIES SARL**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Capital Social : 52.000 Dinars**

**Rue du Lac Tchad, Imm. Kanzet, 1er étage, Les Berges du Lac I, 1053 Tunis**

**M. F : 1582982/R**

Suivant un Procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 28/6/2019 enregistré à la Recette des finances Al Bouhaira, Tunis le 28/8/2019 sous N°QM086195 .EN° 19706067

*Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale comme suit : Yassir

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n° 1582982R en date du 10/10/2019.

2019403334SRLB2

---

**YAZAKI TUNISIA SARL**

**Société à responsabilité Limitée Non - Résidente**

**Capital Social : 12.000.000 Euros**

**Nouvelle Zone Industrielle de AGUILA II, Route de Tozeur, Gafsa 2100**

**M.F : 10980771P/A/M/000**

* Suivant un Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/8/2019 enregistré à la Recette des finances Av. Farhat Hached de Gafsa le 1./10/2019 sous n°QM037458EN°19705363

Les associés ont décidé la continuation de l'activité de la société en application de l'article 142 du code des sociétés commerciales

* Suivant une décision de la gérance du 30/8/2019 enregistrée à la recette des finances Av. Farhat Hached, Gafsa le 1./10/2019 sous N°QM037455EN°19705362

- Le Gérant a décidé d'annuler le pouvoir d'engager la société, délégué à Mr Noureddine Gattoufi.

* Suivant un Mandat spécial du 4/7/2019 signé par les deux Gérants enregistré à la recette des finances Av. Farhat Hached, Gafsa le 31/17/2019 sous N°QM029972EN°1984240

* Les gérants ont décidé de déléguer les pouvoirs administratifs au profit de Mr. Sofiene Sadkaoui, et Mr Moez Merdassi

*Les gérants ont décidé aussi de déléguer les pouvoirs de signatures bancaires au profit de Mr. Sofiene Sadkaoui, Mr Moez Merdassi, Mr Taha Abidi et Mr Abderrazak Felhi

* Dont un exemplaire des P.V ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n° 1098077.P en date du 11/10/2019.

2019403337SRLB2

---

**Liquidation de société**

**Société Mallouli Shoes SARL**

**Au capital de 6.000 Dinars**

**ZI sidi Daoued La Marsa 2046 Tunis Tunisie**

**Identifiant unique : 1573481 Y**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 octobre 2019 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 16 octobre 2019 sous le n° 19506379 dont un exemplaire a été déposé au Registre national des entreprises le 21 octobre 2019 sous le numéro 201968253. Il a été décidé: La cessation de l'activité, la dissolution de la société MALLOULI SHOES et la nomination de monsieur Moez Mallouli en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

2019403342SRLB2

---

**Sté EXIM TIMBER S.A.R.L**

**Adresse : App 12 Res. Sun City 1053 les Berges du Lac**

**M F : 1456776G/A/M SARL**

**RC : B01102392016**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/06/2019 enregistré à la recette des finances du l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 22/07/2019 sous le n° 19804465, quittance n° M005545, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Cooptation d'un nouvel associé.

- Augmentation du Capital en numéraire de 40.000 D pour le porter de 20.000 D à 60.000 D.

- Transfert du siège social à l'adresse suivante : App 12 Res. Sun City 1053 Les Berges du Lac Tunis

- Renouvellement du mandât du gérant Mr Rafik Kaffel pour une période de trois ans.

- Désignation du Cabinet Mohamed Jebir commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020 et 2021.

- La modification des articles 4, 6,7 et 8 des statuts.

2019403351SRLB2

**STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Société JOMAA PLAST**

**Au capital de 10.000 DT**

**Siège social : ZONE INDUSTRIELLE MJEZ EL BEB - BEJA**

**Identifiant Unique : 1083831 E**

**N° CNSS 261314 - 56**

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9/11/2018, enregistré à la recette de finance Mjez El Beb le 11/9/2019 sous n° 19701855, quittance n°M041192 , il a été décidé la liquidation de la société, ainsi que la nomination de Monsieur Jomaa Laajili titulaire de la CIN n°04144077 en tant que liquidateur, les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à Résidence Beb Lekram n° 9 Monastir.

Une copie du présent procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises Béja le 16/9/2019 Sous le numéro 201951979.

2019403329SRUB2

---

**AUTRES SOCIETES**

**Augmentation de capital**

**Nomination d'un nouveau président de conseil d'administration**

**Société MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES**

**«ARDH EL KHIR»**

Suivant procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire réunie en date du 12/09/2019 il a été décidé de porter le capital de 10 000 dinars à 760 000 dinars par un apport en nature réservée à Mr Fathi Baldi.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Une copie de procès verbal et du rapport spécial du commissaire aux comptes ont été déposés au greffe du tribunal de Kairouan en date du 27/09/2019 sous le numéro 201957446 et Suivant procès verbal de la réunion du conseil d'administration réuni le 1 août 2019 il a été décidé la nomination de Monsieur Fathi Baldi président du conseil d'administration en remplacement de Mr Lotfi Baldi démissionnaire.

Ce dernier a été nommé trésorier de la société.

Une copie du procès verbal a été déposée au greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan en date du 08 octobre 2019 sous numéro 201963349.

2019S01162SODB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé du 30/09/2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 02/10/2019 (Quittance n° : M072628 - enregistrement n° : 19204124), Mr Ben Amor Barg (CIN : 00887322) a vendu à La Sté MARGO (Sté en cours de constitution, siège social sis à l'avenue de l'environnement Houmet Essouk - Djerba, MF : 000/M/A/1638585M) la totalité du fonds de commerce à usage de café buvette, sis au 63 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Les oppositions sont admises chez le rédacteur de l'acte Maître Boubaker Houssem Eddine avocat près la cour de cassation, domicilié au 14 avenue de Carthage -Tunis, et ce dans le délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au jort.

La dite vente a été publiée aux journaux «Essahafa» et «La Presse» du 09/10/2019.

2019T01424FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 16/10/2019 enregistré à la recette des finances Boumhel 16/10/2019 quittance n° M054087, enregistrement n° 19202591, Mr. Mohamed Amine Bouhadda a vendu à Mme. Meriem Kammoun la totalité du fonds de commerce, pour la vente de volaille et charcuterie en détail sis à local commercial n° 4 immeuble EYA, av Med 5, Boumhel, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées au bureau de Maître Toumi Ben Farhat dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

La présente annonce est parue au journal Le Quotidien du dimanche 20 octobre 2019.

2019R02354FCCC2

---

**Vente de fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 27/09/2019 et 14/10/2019 ,enregistré à la recette des finances Nafta en date du 16/10/2019 sous le numéro 19200977 quittance n° M018105, Madame Saadia Bent Abdel Hafidh Zarrouk, de nationalité Tunisienne, titulaire de la CIN n° 03193891 délivrée le 26/3/1998, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1201111G, demeurant à « Zaouiat Sidi Hamad Nafta Tozeur », a vendu à la société AZIZA de commerce de détail S.A inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1259149J dont le siège social est sis au n°22 rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, la totalité du fonds de commerce exploité comme commerce de détail au local sis au «Bayadha 2240 Nafta Tozeur», et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société AZIZA du commerce de détail à son siège social sis au n° 22 rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le même avis a été publié dans les journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» datés du 22/10/2019.

2019R02367FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 09/10/2019 et le 10/09/2019 enregistré à la recette des finances de Manouba le 10 octobre 2019, quittance n°M054596, enregistrement n°19202637, M Rafik Soltani, de nationalité Tunisienne demeurant à Rue El Moomoun N°1, Manouba a vendu à la société Tunisienne d'assurances le « LLOYD TUNISIEN », S.A dont le siège social est sis à l'immeuble LLOYD, rue Tahar Haddad , les Berges du Lac, Tunis ,son identifiant unique n° 0002395/T le fonds de commerce destiné à l'exercice de tout type de commerce sis au n° 4, avenue Habib Bourguiba, Manouba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées auprès du rédacteur de l'acte Maître Salah Dakhlaoui, à son cabinet sis au centre d'affaires city centre, 7ème étage, Bloc B, centre Urbain Nord, 1082 Tunis dans un délai maximum de vingt (20) jours de la date de cette publication.

L'annonce de cette vente a été publiée au journal ESSABAH en date du 23/10/2019.

2019R02373FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat rédigé par l'acte sous seing privé daté du 09/10/2019 enregistré à la recette des finances rue El khawarezmi Kairouan le 09/10/2019 quittance n °M 083157 enregistrement n ° 19204276 le fonds de commerce sis à Terre fourati 3111 kairouan nord kairouan qui à pour objet le commerce des produits d'alimentation en gros titulaire de l'identifiant unique n° 1347420X a été vendu par Mr chokri fatnassi titulaire de la C.I.N n° 07603753 à la société Farah de commerce et de distribution de centre titulaire de l'identifiant unique n °1632757N.

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au local du fonds de commerce sis à Terre fourati 3111 kairouan nord kairouan.

Un extrait du contrat sus indiqué est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du Vendredi 18/10/2019.

2019S01164FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par contrat de vente rédigé le 8/10/2019 et enregistré à la recette des finances Avenue M'hamed Maarouf Sousse le 14/10/2019 sous le n° 19202245 quittance n° M081596, Monsieur Sofiene Ben Kassem Ben Ahmed Miled, demeurant au n°3 cité militaire Bouhssina Sousse, titulaire de la CIN n°02996062, vend et cède à Monsieur Abdelaziz Ben Hassan Ben Ali Chniti, demeurant à Lazib Kroussia Centre Sidi Elheni Sousse, titulaire de la CIN n° 08490036, la totalité de son fonds de commerce constitué d'un restaurant ( fast-food), qui se situe à l'avenue Maréchal Tito Sousse dans le local de Monsieur Sofiene Miled. Le dit fonds est inscrit au registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Sousse sous le numéro de matricule fiscal et unique 0761610E.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur à l'adresse ci-dessus indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été déjà publiée au journal quotidien Achourouk le 19 octobre 2019.

2019S01173FCCC2

---

**Vente de fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 25/04/2019 et enregistré à la recette de finance de Jemmel le 17/05/2019 sous le numéro06909149, volume,

MO41068 Monsieur Moktar ben Mouhamed ben Moktar Alhfasi et Hafsiya bent Mouhamed alhaj alfarid ont vendu tout le fonds de commerce «café» situé à rue de l'environnement 5020 jemmel Monastir à Madame Samiya bent almonssif ben amer almawal et Marwa bent moktar ben youniss Almawal.

Toutes les oppositions doivent être déclarées au sein de l'acquéreur. Situé au siège de l'acquéreur à cité Altamir jemmel dans un délai de 20 jours.

Un extrait de cette annonce a été publiée au journal «CHOUROUK» daté le 8/10/2019.

2019S01176FCCC2

**Vente de fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de KsarHellall le

18/10/2018 récépissé n° M066888 enregistrement n°19201961 les héritiers de Habib ben Mohamed Kooli demeurant à KsarHellal, ont vendu à Mohamed Adem ben Mohamed Najib Hadded demeurant à KsarHellal, le fonds de commerce à usage de vente de fil et tout activité similaires exploité au local portant le n°4 sis au cité commercial Hsen Sassi I à Ksar Hellal, avec tous ses éléments matériels et corporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis est paru dans le journal "Achourouk" du 23/10/2019.

2019S01179FCCC2

---

**Vente de fonds de commerce**

Suivant acte SSP en date du 27/9/2019 et 30/9/2019, enregistré à la recette des finances EL AIN Sfax en date du 2/10/2019 quittance n° M048597 enregistrement n°192011493, société MEDITERRANEE DES EPICES, SARL, Identifiant unique n° 1329590N, sise à route LAFRANE km 4.5 Sfax sud, vend et cède à Mr Ahmed Ben Sadok Ben Mahmoud Kallel demeurant à cité des jardins lm. 15 n°3 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à route LAFRANE km 4.5 Sfax, exploité dans le commerce des épices.

Les oppositions seront présentées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Moez Turki, avocat à Sfax, rue Habib Maazoun lm. Chakroun Bureau n° 1 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

L'insertion de cette annonce a eu lieu dans le journal AL SABAH le 18/10/2019.

2019X01295FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Souha Haddar avocat, enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 16/10/2019

sous le numéro M096965, Monsieur Mehdi Karray vend à houria Affes ep. Ali Cheker tout le fonds de commerce consistant à un café de type A avec toutes ses composantes situé à cité à l'avenue 5 août immeuble Ennouri Sfax pour un prix de 94000 dinars qui sera consigné entre les mains de Maître Ahmed Frikha. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk.

2019X01299FCCC2

**Cession d'un fonds de commerce commercial**

Suite au contrat sous-seing privé daté du 10/10/2019 et enregistré à la recette des finances de Médenine en date de 11/10/2019 n° d'enregistrement 19203610, reçu n° M098248, Mr JBAHI KAMEL titulaire de la CIN n° 05083824 du 21/4/2018 a cédé à Mr Hachmi Haddad titulaire de la CIN n° 06505203 du 19/06/2008 l'ensemble d'un fonds de commerce sis à la rue Habib Bourguiba Ghomrasen Tataouine destiné en un magasin adjacent préparé pour le commerce général des produits alimentaires.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds sis à la rue Habib Bourguiba Ghomrasen Tataouine.

2019M00367FCCC2

**Donation d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé par devant le notaire Aouidet Taher et son accesseur le 20/9/2019 enregistré à gabes le 27/9/2019 par quittance M056296 donation par Emohimed Kaiel à son fils Maher Kaiel le fonds de commerce vente pièce de rechange situé 128 rue Mohamed Ali Gabès registre de commerce A1248831997.

2019Z00185FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite au contrat en date du17/10/2019 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 18/10/2019 suivant la quittance n°M068610 et enregistré sous le n°19203844, madame Gouti Sihem Bent Ali Ben Khlifa vend le Fonds de commerce ayant comme objet un local pour vendre les fruits secs sis à l'avenue Mongi Bali à Nabeul à monsieur Ben Salah Mehrez Khalsi Ben Youssef résident à Sidi Alaya à Béni Khalled Nabeul et toutes oppositions sont acceptables chez le vendeur dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

2019N00579FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP signé le 14 /10/2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 14/10/2019 sous le n° 19204688 quittance n° M128917 Mr. Houssem Barnis, titulaire de la CIN n° 06350260, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, inscrit au registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Grombalia sous le n° A1100111998, sis à Mrezgua, route de Hammemet - Nabeur dont l'activité consiste en un restaurant, et ce à la Sté "IRINA" S.A.R.L inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 1641014 E, représentée par son gérant Mr. Mohamed B Ali, titulaire de la CIN n° 0980946.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du vendeur à son domicile élu auprès de son avocat Me. Rim Mehiri, dont le cabinet est sis à l'av. Bourguiba n° 113, Nabeul dans un délai ne dépassant pas les vingt jours qui suivent la date de la publication au JORT.

2019N00580FCCC2

**Avis**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 2/10/2019 quittance n°M124470 enregistrement 19204520, Me Khalif Jlassi CIN n°04700976 a vendu à Mr Mohamed Belhaj Maouia CIN n°09819706 la totalité du fonds de commerce exploité sis Avenue Tahrir Hammamet avec ses éléments morals et corporels toute opposition sur le prix de vente doit être faite entre les mains du vendeur sis Hôtel L'horizon Hammamet dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk paru le 19/10/2019.

2019N00584FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Compte tenu d'un acte sous seing privé avec une légalisation de signature à la Municipalité de Menzel Jemil en date du 2/10/2019, enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 4/10/2019 sous le n°19201322, Reçu n° M038492, Madame Souai Houda domiciliée à Avenue Habib Bourguiba El Alia Bizerte, a vendu à Monsieur Ayçer Dridi domicilié à cité lahbib Azib, la totalité du fonds de commerce sis à avenue 7 novembre Zone industrielle Menzel Jemil Bizerte, exploité comme Café nommé «Café du lac» avec ses composants matériels et morals.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk du 11 Octobre 2019.

Les oppositions sont acceptées à l'étude de Maître Achwek Bannour, avocate à la cour de cassation, sis à l'avenue 14 Janvier n°362 Menzel Jemil Bizerte dans un délai maximale de 20 Jours de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2019W00271FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Marsa, le 11/10/2019 sous le n° 19206308, quittance n° M137032, madame Awatef Mahjoubi a vendu à la société New Giovanna, société en cours de constitution, le fonds de commerce du local situé à 55 rue Salah ben Youssef Sidi Daoued, La Marsa. Les oppositions seront reçues au cabinet maître Béchir Trabelssi, situé à 83 Avenue Mohamed 5, Belvédère center Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet avis a été publié dans le journal «chourouk» le 18/10/2019.

2019403327FCCC2

**Cession d'un fonds de commerce**

Suite à un acte enregistré à la recette des finances de Monastir n°119505624, quittance n° 062641 cession d'un fonds de commerce d'un café de première classe sis à l'avenue H.Bourguiba - Monastir a été transféré au propriétaire de Mr Walid ben Slimen CIN n°08425715 contribution au capital de la Sté Hwys Huqqa company, capital en nature.

Les oppositions doivent être faites au siège social imm.Hamza Younes citeé el Nozha Monastir.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 22 octobre 2019.

2019403330FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 17/10/2019, enregistrée à la recette des finances El Manar le 17/10/2017 reçu n° M070591 et enregistrement n°19202250, Monsieur Ben Abdallah Moez titulaire de la C.I.N n° 08327786, a vendu à Monsieur Gharbi Mohammed Taher titulaire de la C.I.N n°00358389, tout le fonds de commerce sis à 23 rue 6019 El Omrane Superieur Tunis et qui a comme activité café de première catégorie dénommé «Café d'Or».

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue par Maître Mohamed Amine Messaadi à l'adresse suivante : 7 rue Hooker Dolittle 5eme étage bureau n° 20, le Belvédère - Tunis et ce jusqu'à l'expiration du délai légale des oppositions.

Cette vente a été publiée au journal " Echourouk" du Dimanche 20/10/2019.

2019403331FCCC2

---

**Avis de vente F.C**

Par A.SS.P du 8 /10/2019, enregistré à la recette des finances à la goulette, le 9/10/2019, sous le n° 19205990 quittance 11557, Mme Meriem Ezedine a cédé la totalité du fonds de commerce non enregistre au registré du commerce, vente des fruits secs, sis à l'avenue de Carthage n°56 Ain Zaghouan, à Mr Salem Ben Mbarek, commerçant demeurant à Tunis.

Les oppositions sont recevables entre les mains du séquestre du prix Salem Ben Mbarek, élisant domicile auprès du Maître Souei Olfa à son cabinet rue Hédi Chaker centre commercial Firas la Marsa, 20 jours au plus tard à partir de la parution de la présente au JORT délai de déchéance. Cet avis est paru aux quotidiens chourouk et la presse du 19/10/2019.

2019403335FCCC2

---

**Vente d'un Fonds de commerce**

Par acte S. S. P. en date du16/6/2016, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis en date du 14/9/2016 (enregistrementn°16204231 et quittance n° M 68396 ), Mr Fethi Elouni a vendu à Mme Basme Elouni la moitié du fonds de commerce exploité au local sis à 01 et 02 de l'immeuble sis à 15 rue Tallyrand Lafayette Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à un prix de quarante milles dinars.

Toute opposition sera faite au domicile du vendeur sis à 2 rue Med Ali La Marsa ouest Tunis dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans deux journaux : Echourouk et Le Quotidien du 13/10/2019.

2019403345FCCC2

---

**Vente d'un Fonds de Commerce**

Par acte S. S. P. en date du14/05/2013, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis en date du 13/11/2013 (Enregistrement n° 13204576 et quittance n° M062439), Mr Fethi Elouni a vendu à Mr Belgacem Elouni la moitié du fonds de commerce exploité au local sis à 02 de l'immeuble sis à 15 rue Tallyrand Lafayette Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à un prix de cinq milles dinars.

Toute opposition sera faite au domicile du vendeur sis à 02 rue Med Ali La Marsa ouest Tunis dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans deux journaux : Echourouk et Le Quotidien du 13/10/2019.

2019403346FCCC2

---

**Vente d'un Fonds de Commerce**

Par acte S. S. P. en date du16/05/2013, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis en date du 03/12/2013 (enregistrement n°13204864 et quittance n° M066295),Mr Sami Issaoui a vendu à Mrs Fethi et Belgacem Elouni la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 01 de l'immeuble sis à 15 rue Tallyrand Lafayette Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à un prix de onze milles dinars.

Toute opposition sera faite au domicile du vendeur sis à 07 rue Tallyrand Lafayette Tunis dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans deux journaux : Echourouk et Le Quotidien du 13/10/2019.

2019403347FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de vente sous seing privé enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 21/10/2019 sous le n° 19203900 quittance n° M099139, madame Souad Bent Khalifa Ben Belgacem Ben Mohamed épouse Hédi Laabidi titulaire de la C.I.N n° 02863189 a vendu la totalité du fonds de commerce (café) avec ses éléments corporels et incorporels lui appartenant, exploité dans le local sis 71 avenue Habib Bourguiba 2083 Cité El Ghazala «café» à Monsieur Mehdi Ben Mokhtar Ben Ajmia titulaire de la C.I.N n° 06269661 qui accepte.

Les oppositions sont adressées sous la forme requise par la loi dans un délai de vingt (20) jours de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de Maitre Hatem Ben Hassen Avocat à la cour de cassation au 67 avenue Alain Savary Résidence Les Jardins II Bloc A 4ème étage App 4.4 - 1082 Tunis.

Le présent avis a été publié au quotidien le quotidien paru le 24 octobre 2019.

2019403354FCCC2

# Location gérance libre

**Gérance libre, publicité complémentaire**

En vertu de l'accord daté de 29/11/2017 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 25/09/2019 (quittance n° 076250 enregistrement n°19703924) complétant le contrat de gérance libre conclu le 13/07/2016 et le 31/08/2016 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 14/09/201…. entre la propriétaire SOSAC et le locataire général la SOTEB , la superficie du local dans lequel le fonds de commerce objet de la location gérance a été réduite et ramenée à 420 mètres carré seulement et uniquement et ce à compter du premier janvier 2018.

2019R02371FCCC3

---

**Résiliation gérance libre**

**Société LA PAIX**

**S-A au capital de 129 000 000 dinars**

**Siège social GP1- KM 12, Ezzahra**

**Identifiant unique n° 0035743/Y**

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Medina Méditerranée», Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 04/10/2019 quittance n° M125403, sous le n°19304550 La société «La Paix» a décidé de résilier le contrat de gérance libre avec le locataire Monsieur Sami Ben Brahim Ben Hessin Bouassida, demeurant à 40 rue Colonia, Tunis, et mettre fin à son exploitation d'une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au sein du local n°6 sis à rue El Bey, destiné à l'usage exclusive de l'activité «Café», et ce à partir du 30/06/2019.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

2019S01165FCCC3

**Résiliation gérance libre**

**Société LA PAIX**

**S-A au capital de 129 000 000 dinars**

**Siège social GP1- KM 12, Ezzahra**

**Identifiant unique n° 0035743/Y**

Attendu que la société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dénommé Hôtel SOLARIA, Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 1/10/2019 quittance n° M125406, sous le n°19304551 La société «La Paix» a décidé de résilier le contrat de gérance libre avec le locataire Monsieur Sami Ben Brahim Ben Hessin Bouassida, demeurant à 40 rue Colonia, Tunis, et mettre fin définitivement à son exploitation d'une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au sein du local n°10 sis à l'hôtel Solaria, destiné à l'usage exclusif de l'activité «Bar», et ce à partir du 30/06/2019.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

2019S01166FCCC3

---

**Société LA PAIX**

**S-A, au capital de 129 000 000 dinars**

**Siège social GP1, KM 12, Ezzahra**

**Identifiant unique n° 0035743/Y**

Attendu que la société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dénommé Hôtel SOLARIA, Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des Finances de Hammamet le 04/10/2019 quittance n° M125399, sous le n°19304549 La société «La Paix» a donné en gérance libre au locataire Monsieur Sami Ben Brahim Ben Hessin Bouassida, demeurant à 40 rue Colonia, Tunis, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au sein du local n° 10 sis à l'hôtel Solaria, destiné à l'usage exclusive de l'activité «Bar», et ce pour une période non renouvelable allant du 01/07/2018 et finissant le 30/06/2019.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne dans deux journaux quotidiens.

2019S01167FCCC3

---

**Gérance Libre**

**Société LA PAIX**

**S-A, au capital de 129 000 000 dinars**

**Siège social GP1, KM 12, Ezzahra**

**Identifiant unique n°0035743/Y**

Attendu que la société la paix est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Medina Méditerranée», Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 04/10/2019 quittance n° M125393, sous le n°19304548 la société «La Paix» a donné en gérance libre au locataire Monsieur Saad Boussaa, demeurant à 17 Rue Algérie, Ben Arous, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n° 06 sis à Rue El Bey, destiné à l'usage exclusive de l'activité « café», et ce pour une période renouvelable allant du

01/08/2019 et finissant le 30/07/2020.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

2019S01168FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte SSP du 14/10/2019 enregistré à la recette des finances de Midoun le 14/10/2019, quittance n° M 062129, enregistrement n° 14303289, Mr Sassi Guetati, demeurant à Guellala, Jerba, a loué à Mr Walid Zorgani, demeurant à mahboubine, le

fonds de commerce d'une bijouterie située en face du complexe Bouchadakh à Midoun Jerba, pour une durée de trois années allant de 01/11/2019 jusqu'au 31/10/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 19/10/2019.

2019M00368FCCC3

---

**Bail d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 26/9/2019 enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabés en date du 10/10/2019 sous n° 19306821 reçue n° 58884, Mm Nadia B. Abdellaziz Dghani titulaire de la C.I.N n° 05849116 a loué à Mm. Radia B. Sassi El Iyr titulaire de la C.I.N. n° 03389516 tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité à local sis à rue Belkacem El Bazmi Gabés. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée qui commence le 1/10/2019 et finira le 20/7/2020.

2019Z00184FCCC3

---

**Location gérance libre de fonds de commerce**

Sous le contrat de location gérance libre de fonds de commerce signée par la commune Korba le 01/10/2019 et à la recette des finances de Korba le 03/10/2019 sous le n° d'enregistrement 19301979, reçu n° M049836 M. Wissam Zawawi, titulaire de la C.I.N n° 06296377, a loué tous le fonds de commerce à la société BIO MARKET- KORBA SARL son siège social est la rue Farhat Hached 8070 Korba sa gérante légale Madame Nouha Zouawi titulaire de la C.I.N 06408193 son activité est la vente de volaille et des dérivés et l'alimentation générale, les objections acceptées entre les mains du siège social justifié au plus tard 20 jours depuis la date de cette annonce, cette annonce a été publiée dans les journaux sahafa et la presse pour la journée 23/10/2019 loi appliquée.

2019N00582FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association**

Nom : Association créativité dans les arts de la vie

Objet : Association culturelle

Adresse : Maison de culture Laouina Rue Béni Khalled Cité Tayeb Mhiri 2045

Objectifs :

Contribuer au développement de la scène culturelle de la région et aux capacités créatives des jeunes

Président : Sihem Larbi Badrani

Secrétaire Général : Azza Chebbi

Trésorière : Raja Guesmi.

2019T01373APSF1

---

**Constitution d'une association**

Association pour le développement économique des pays africains ODEPA

Résidence Marwa Appartement C 16 Bloc C Ezzahra Ben Arous.

Objectifs : contribuer aux déterminations du modèle économique africain et l'encouragement pour l'investissement international et proposer des solutions économiques afin d'amélioré l'état fragile de l'économie, et du développement du pays.

2019T01385APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Citoyenneté pour le développement de la culture et de l'éducation

Adresse : Rue Eben khaldoun Numéro 7 3170 Sidi Ali Nasrallah kairouan

Objectifs :

1- Conduite d'activités dans les domaines technique et scientifique

2- Organiser des activités culturelles et récréatives à l'intérieur et à l'extérieur du pays

3- Contribuer à l'organisation du festival Sidi Ali bin Nasrallah

Les membres

- Président de l'association :Souad ben Mohamed Loutfi

- Secrétaire générale : insaf ben Mounji chrmiti

- Trésorier : AdeI ben Ammar fayeli

- Membre Yosra ben Mohamed Azouzi

2019T01419APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Association pour le développement et la conservation de l'océan

Siège social : Gabés Mareth Ketana 6036 Jaaida route nationale n° 1

Objectif :

- Contribuer à l'avancement du secteur agricole dans la région, en particulier dans la région Aichoun Kitana, à l'est de Gabès

- Travailler pour résister aux coupes d'arbres fruitiers dans la région

- Travailler pour sensibiliser les jeunes à l'importance du travail et rester à l'écart de l'immigration clandestine

- Diffuser l'esprit de citoyenneté chez les jeunes sur l'importance du travail et l'éloigner des régions qui dérangeraient la société

- Encourager les propriétaires de diplômes supérieurs à envoyer des projets, notamment agricoles et industriels dans la région

- Contribuer au maintien de la propreté des plages

- Travailler pour le parjure du citoyen à ne pas brûler les déchets des médicaments, car ils contribuent à la pollution de l'océan

Président : Walid Makel

Vice président : Adel Thabet

Secrétaire général : Walid Wanes

Trésorerie : Mohamed Jaaidi

Membres : Taher Tahech - Ramzi Jaadi - Mourad Harabi

2019R02351APSF1

**Constitution de syndic**

Suivant procès-verbal de 05/09/2019 enregistré à la recette des finances Fouchana le 06/06/2019 sous n° 19803649 quittance n° M072542 et après autorisation de la municipalité de Fouchana à travers son président le 30/09/2019, décidé constitution syndic:

- Syndic Lilas 4

- Siège : Fouchana

- Président : Anis ben Ali

- Secrétaire générale : Abdessatar Amara

- Trésorier : Abdellatif Belguith

2019R02353APSF1

---

**Constitution du syndic de copropriétaires**

**Résidence «DAR EL HANA»les Jardins du lac**

Conformément à l'assemblée générale du 21 septembre 2019, enregistrée à la recette des finances les Berges du lac le 2 octobre 2019 sous le numéro 19807294, quittance n° a 097092, Il a été décidé la constitution du Syndic résidence Dar El Hana.

Désigné président du syndic de la résidence Dar El Hana, lac 2 Mr Rachid Mokkni.

2019R02362APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Le Cluster Maritime Tunisien

Adresse : Rue Bach Hamba / rue Al Maderes 2060 - La Goulette - Tunis

Sujet : Association de développement

Objectifs :

1- Participation au développement des secteurs et activités maritimes en Tunisie en respectant les lois en vigueur.

2- Participation à la promotion de l'économie bleue (maritime) à travers l'appui des initiatives privées et l'encouragement du développement intégral et durable.

3- La coopération avec les clusters maritimes similaires à l'échelle internationale et les organisations intéressées par l'économie bleue.

Les Fondateurs :

1- Ezzeddine Kacem : Président

2- Sami Battikh : Vice Président

3- Abdenebi ben Said : Vice Président

4- Mehdi ben Hadj : Secrétaire Général

5- Azza Hmissi Zaibi : Trésorier

6- Youssef ben Romdhane : Membre

7- Karim Garnaoui : Membre

8- Claude Miguet : Membre

9- Kamel Hamzaoui : Membre

10- Abedelkarim Derouiche : Membre

11- Mohamed Toumi : Membre

12- Sami DHAYA : Membre

13- Mansour Chaabane : Membre

14- Farhat ZOUAGHI : Membre

15- Fethi Mechri : Membre

16- Mohamed Ilyes Mami : Membre

17 - Oussama Yakra : Membre

18- Faouzi BEN Hamida: Membre

19- Fethi Soussi: Membre

20- Slim Mokrani : Membre

21- Mohamed Kilani : Membre

22- Emna Sohlobji : Membre

23- Meriem Tounekti ben Brahim : Membre

2019R02366APSF1

---

**Constitution d'une AMICALE**

Suite au procès-verbal de l'assemblée constitutive du 30 Janvier 2019 et le procès de constat n° 2730 du 30 Janvier 2019 S'est fondée une amicale nommée : Amicale des Agents et des ouvriers de la commune de Rakkada à Kairouan (Amicale Rakkada).

Siège social : Commune de Rakkada. 3100 Kairouan.

Catégorie : Amicale

Objectifs :

1. Organiser des activités culturelles et récréatives pour ses participants.

2. Fournir une assistance lors des événements spéciaux et occasionnels pour ses participants.

3. Honorer les participants et leurs enfants lors des occasions spéciales.

4. Acquisition des tickets de restaurants pour les participants.

L'assemblée constitutive est composée de 07 membres comme suit :

Moufida Hassini (Président), Maher Khalifi (Secrétaire général), Hamdi Dridi (Trésorier) et quatre membres Issam ferssi, Ali Elhamdi, Olfa manaai, Elyamen Gesmi.

2019R02376APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Club sportif Awabed

Siège : Route gremda km 14 parc d'une du prince el awabed Sfax.

Buts : Former et superviser des jeunes, perfectionner leurs talents et participer à des championnats nationaux et internationaux.

Référence : 4116 du 18/10/2019.

2019X01296APSF1

---

**Constitution du Syndic de la résidence «ONS»**

Suivant PV de l'assemblée en date du 25 septembre 2019, enregistré à la recette des finances Al Bouhaira à Tunis le 10/10/2019 sous le n° 19807597 quittance n°M099680, il a été constitué le syndic des copropriétaires de la résidence «ONS» sise à cité les pins île de charouane les berges du lac 2 Tunis, le bureau élu est constitué par :

Mr Wahid Hentati en sa qualité de président

Mr Omar Harbi en sa qualité de secrétaire général

Mr houssine ghali en sa qualité de trésorier Et deux membres.

2019X01298APSF1

---

**Constitution d'une Association**

Dénomination : Association développement des Oasis Frontalières

Sujet : Association de développement

Siège social : Ain Elkarama Tozeur

Objectif : Développement de produits biologique dans l'oasis et promotion de la production agricole

Président : Rhili Sasi

Trésorier : Ben Khalifa Ali

2019D00110APSF1

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Amicale ouvriers et personnels CRDA Nabeul

Siège de l'assemblée : Rue Mongi Bali Nabeul 2019

Buts : Encadrement, Encouragement et développements du coté social pour les ouvriers et les personnels

Le président : Hamed Hosni.

Vice président : Fatma Massoudi

Secrétaire général : Imen Hamada

Vice Sec. Gén : Madiha Khalfallah.

Trésorier : Omar Dimassi

Membres : Fatma Ferjani - Moez Fki.

2019N00583APSF1

---

**Constitution d'une association**

L'association «Sport et Loisir» à Souassi

Vise à encadrer et à protéger les enfants et les jeunes et ce à travers les activités sportives.

L'association exerce ses activités au centre «Nawares» à Souassi,

Le comité de direction de l'association se compose de :

Président : Nafouki Najeh

Secrétaire général : Maaroufi Jamel

Trésorier : Hadj Salah Abdelmajid.

Membres : Rawdha Jdidi, El Haj Meftah, Jemni Mokhtar et Khouildi Bechir.

2019I00121APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Association des formateurs du centre de formation et d'Appui à la décentralisation

Adresse : 5 rue du lys, Mutuelle ville 1001, Tunis

Objectifs :

1/ Assurer l'encadrement des formateurs et l'élaboration des programmes de formation à leurs profils

2/ Profiter des expériences internationales en les adaptant au contexte politique et administratif national.

3/ Contribuer au développement des compétences des ecomployés du secteur public.

Membres :

Madame Habiba Jelassi Alaya : Présidente

Monsieur Nabil Othmani : Secrétaire Général

Madame Sana Lahdhiri : Trésorière

2019403316APSF1

---

**Constitution d'une amicale**

Raison sociale de l'amicale : Amicale des anciens de la mutuelle assurance de l'enseignement.

Siège social : 69, rue el ahd aljadid ennasr 2 Ariana

Les objectifs :

- Assistance morale des anciens de la mutuelle assurance de l'enseignement.

- Faciliter la communication entre eux et l'administration.

- Fournir des services sociaux, éducatifs et récréatifs à ses participants les moyens

- Investir dans les médias et le numérique pour faire connaître la société, ses programmes et ses activités,

-Organisation de démonstrations, de conférences, d'ateliers et de publications

Les membres de l'association :

Président : Mohamed ridha bou attour

Trésorier : Mohamed jlassi

Secrétaire générale : gouider atalla

Membre permanant : Nejib labidi

2019403319APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Association El Akhouet pour la citoyenneté et le développement.

Objet : Association de développement social.

Siège social : Quartier de la mosquée El Akhouet 6111 Siliana.

Objectifs :

- Etablir les valeurs de citoyenneté et de droits de l'homme conformément à la constitution.

- Contribuer à la promotion du développement dans la zone d' El akhouet.

- Fournir un soutien matériel et moral aux résidents de la zone d' EL Akhouet.

- Réaliser des activités économiques, sociales et divertissement numéro de correspondance de dépôt RR279278200TN date 7/9/2019.

Comité :

Président : Kanzari Habib.

Secrétaire général : Abidalli Hatem.

Trésorier : Mejri Abdelhamid.

2019403336APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Association de Maknessy Sport pour tous

But : Encadrer la jeunesse marginalisée, perfectionner ses talents et prendre en charge tous les groupes d'âge

Siège : Maison de jeunes Maknassy 9140

Les membres :

1- Rafaa Raadaoui : Président

2 - Refka Sekri : Trésorière

3- Ala Eddine Sakhraoui : Membre.

2019403350APSF1

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet Maître kamel ben Fredj**

**Avocat à la cour de cassation**

**27 BIS, rue de Liban Tunis**

**Tel : 71 280 156**

**Fax 71 280 092**

**MF : C 818492**

Partie poursuivante :La BANK international de Tunisie SA inscrite au R.C Tunis n° B187881996 son domicile élu avenue hbib Bourguiba Tunis.

Partie Saisie : La société bir Mchergua , Société SARL inscrite au R.C Tunis n° B 068562004 son domicile sis à Bir Mchergua zagouane.

- Adli Ben Mohamed Chérif, CIN 00933263, demeurant à El Fahs

Avocat poursuivant : Maitre Kamel ben Fredj ,27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisie : La totalité des parts indivises soient 400 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°949 Zagouane dénommé « Elhana» sis à Bir Mchargua Zagouane. Il s'agit d'un terrain de contenant une villa de 2 étages.

Mise à prix : La mise à prix est fixée a 321775 dt 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 25/11/2019 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de premier instance de Zagouane

-La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

-La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Zagouane.

2019T01422VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur Saisie immobilière**

**Maître Brahim Bouderbala Avocat près la cour de Cassation**

**«Exerçant dans le cadre de la société d'avocats ATAC»**

**12, rue de Hollande Tunis - Tél : 71.342.009-71.253.713**

**Affiliation à la CNSS n°00234230 72**

La partie poursuivante : La banque Attijari de Tunisie (ex Banque de sud), S.A.en la personne de son représentant légal ayant son siège a Tunis rue El hédi El Karay, centre urbain nord lot n° 24 immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de 1ére instance de Tunis sous le n° : B 14081 1997.

La partie saisie : 1-Société «Entreprise Rafik Tlili »ETR, immatriculée au registre de commerce sous le n°B141862000, sise a l'avenue «El Biaa »4003 Sousse (en qualité de débitrice principale) .

2 - Salwa Bent Nasser El Abidi épouse Rafik Tlili, titulaire de la CIN n°04190312, directeur dans une société (en qualité de caution réelle et hypothécaire)

Elisant domicile à l'étude de son avocat Maître Abd Smad Yahyaoui, sise à la rue Lac tuba n°6 appartement «SCI» bureau n°10 1ére étage berge du lac Tunis.

-Ainsi qu'à l'étude de son avocat Maître Moncef Zrab sise à la rue lac Vectoria Résidence Manama 2, 1ére étage n° « 2A » berge du lac 1053 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Brahim Bouderbala Avocat près la cour de cassation exerçant dans le cadre de la société d'avocats « ATAC» matricule fiscal 513477M/A/M/000, ayant son siège à Tunis 12 rue de Hollande.

Immeuble mis en vente : La saisie a été faite sur les parts indivises revenant à la seconde défenderesse Salwa Bent Nacer Labidi. Il s'agit de 2840 parts de la totalité de 16083 parts de l'immeuble nommée «Baraket III» objet de titre foncier n°53181 Tunis sis à chotrana II Ariana et consistant en un immeuble d'habitation sous forme d'une villa à la superficie approximative de 1695 m2 et une bâtisse contigue exploitée en tant qu'administration à la superficie de 340 m2 environ.

L'immeuble d'habitation (logement) est composé d'un grand patio et d'un salon très spacieux contenant une piscine. De l'autre côté du salon se trouve une SB dont le sol est revêtu de carreaux en mosaïque. Il y a aussi un couloir du côté droit menant vers 3 chambres à coucher et un escalier menant à un sous-sol composé d'une SB une CC contenant un WC et 2 salles de prière, un pavillon composé d'une chambre, une SB et un grand coin de loisirs. Une grande salle à manger, une cuisine et une porte ouvrant sur le jardin.

On y trouve également des escaliers menant à l'étage supérieur pourvu de fenêtres en aliminum et composé d'un patio, un couloir et un pavillon composé d'une, chambre, un dressing et un salon, une chambre, une SB et une chambre contenant une SB, une autre chambre contenant une SB et un plancher revêtu de marbre blanc.

L'immeuble est dans un excellent état.

Le bloc administratif est constitué d'un RDC composé d'un hall et d'un bureau à côté de la cuisine et 2 WC et des escaliers menant vers l'étage supérieur lequel est composé de 7 bureaux et d'un plancher revêtu de carreaux en mosaïque et derrière l'administration se trouve un dépôt de marchandises avec entrée indépendante ouvrant sur l'avenue principale. Il est composé d'un espace non bâti où se trouve l'entrée et une très grande salle avec une porte ouvrant sur une petite salle.

La partie saisie SALWA Bent Nacer Labidi avait donné en location la partie de l'immeuble abritant l'administration à la société AVPROD. SA immatriculée au RC sous le numéro B824192472011 sise à l'Ariana Avenue Chotrana II n°83 moyanant un loyer annuel de l'ordre de 28800d.000 soit un loyer mensuel de l'ordre de 2400d.000 payé d'avance semestriellement.

Mise à prix : trois millions quatre cent quatre vingt douze mille et cent dinars (3 492.100d.000) outre les frais de poursuite et les honoraires d'avocat qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana le lundi 25/11/2019, à partir de 9 heures du matin.

La visite des lieux : Tous les jours selon l'horaire administratif.

Observation : La participation à l'adjudication se fera par l'intermédiaire d'un avocat après la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation du gouverneur du lieu de l'immeuble saisi.

Pour plus amples renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019T01425VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Mohamed Rekik Avocat à la cour**

**Tél: 71 723 999**

**MF : 0760056W**

Poursuivant : La société Tunisian-Saoudian Bank, en la personne de son représentant légal le siège social est à 32 Rue Hédi Karray Tunis, son domicile élu concernant au bureau de son avocat Maître Mohamed Rekik.

Partie saisie : La société PREFABRIQUE ALI MHENI, matricule fiscal n° 0004404K; son siége social est à la route de Jammel Zarmdine son domicile élu est à 12 bis rue de la Russie Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'indépendance Ariana Bureau B 312.

Immeuble à vendre: La totalité de l'immeuble, objet du titre foncier n°118911 Tunis dénommé "Purfina Djebel" d'une superficie de 1200 m2 ; situé à proximité de la station Djbel Jloud en bordure de la route n° 1 de Tunis à Borg Bouguiba et le chemin de Sidi Fathallah. Il est constitué de la parcelle n° n 38 du plan n ° 52367 de l' O.T.C. Il s'agit d'un terrain nu de cotés parallèles, clôturé des quatre cotés. Le terrain est à usage industriel il est délaissé et non exploité.

Mise à prix : 522.000,000 DT en vertu de l'expertise de Mr Sabeur Lassoued, l'expert judiciaire.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 18/11/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Tunis 2.

2019R02355VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Mohamed REKIK**

**Avocat à la cour**

**Tél : 71 723 999**

**MF : 0760056W**

Poursuivant : La société Tunisian-Saoudian Bank, en la personne de son représentant légal le siège social est à 32 Rue Hédi Karray Tunis, son domicile élu concernant au bureau de son avocat Maître Mohamed Rekik.

Partie saisie : La société PREFABRIQUE ALI MHENI, matricule fiscal n° 0004404K, son siége social est à la route de Jammel Zarmdine son domicile élu est à 12 bis rue de la Russie Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'indépendance Ariana Bureau B 312.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble, objet du titre foncier n°112542 Tunis dénommé « Villa Loulou II» d'une superficie de 7747 m2 répartie en 7747 parts ; située à proximité de la station Djbel Jloud en bordure de la route n° 1 de Tunis à Borj Bourguiba et le chemin de Sidi Fathallah. Il est constitué de la parcelle n° n 34 du plan de l' O.T.C. Il s'agit d'un immeuble quasi rectangulaire clôturé de trois cotés sauf le coté ouest à usage industriel. Il comporte deux garages d'une superficie de 918 m2 et 1141 m2 délaissés mais peuvent être restaurés. Ils ont une toiture en zinc métal sur des piliers en béton armé et une structure en acier.

Mise à prix : 2.985.763,250 DT en vertu de l'expertise de Mr Sabeur Lassoued, l'expert judiciaire.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 18/11/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Tunis 2.

2019R02356VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude de maître Bibani Hatem**

**Avocat à la cour de cassation 15 rue Enour Fondek Choucha Radés ben Arous**

**Tel 98602994**

**MF : 0929010L/P/000**

La partie poursuivante : Mahdi ben farhat

La partie saisie :Jilani ben Mbarek Essid

L'avocat poursuivant : maître Bibani Hatem

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain d'une contenance de 7277 m2 propriété faisant l'objet du titre foncier n° 16024 dénommé ARD KMIS sise à Boumhal

Mise à prix : Le prix de la partie saisie est 2.214.726.000 D

Date et lieu de la vente : Le 14/11/2019 à partir de 9h.00 du matin tribunal de première instance de ben Arous

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur La visite est possible tous jours.

2019R02372VEPA1

---

**Avis de vente immobilière**

**NASR BEN AMEUR et Associés**

**S.A.R.L**

**M.F :1514947j**

**Maître Nasr Ben Ameur avocat prés de la cour de cassation**

**Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse**

Poursuivant : Amen Bank représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis RN E 0000221M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat prés de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats « Nasr Ben Ameur et Associés », Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Société frigorifique ESSEDIK «SOSAF», une Société à Responsabilité Limitée, RNE B1539772010 représentée par son gérant, ayant son siège à la route Teboulba Moknine.

Immeuble Objet de la vente : La totalité de l'immeuble dénommé «ESSAADA» objet du titre foncier n° 88668 Monastir, d'une superficie totale de 5387 m2, sise au sud est de la ville de Moknine et au sud de la route régionale alliant Moknine et Teboulba, à peu prés 200 m, via une piste agricole.

Il s'agit d'un terrain agricole comportant 10 chambres frigorifiques), deux garages, une étable et un entrepôt en tôle isolante Le terrain comporte aussi une

construction en brique, couverte par une dalle en béton, faisant usage d'habitation et d'administration et elle est entrée par une clôture.

La Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble objet de la saisie a été fixée à (2453.670) Dinars, deux millions quatre cent cinquante trois mille six cent soixante dix dinars, et ce suivant les deux expertises réalisées par l'expert en bâtiment monsieur Kamel BOUDOUKHAN et l'expert en équipements monsieur Fethi AYECHI, désignés par ordonnance sur requête n°27712 du président du tribunal de premier instance de Monastir. L'estimation de l'expert en bâtiments monsieur Kamel Boudoukhan pour la construction était de 2401.670 Dinars, et l'estimation de l'expert en équipements monsieur Fethi Ayechi, pour ce qui est des matériaux rattachés à la construction et destinés à l'utilisation, comme étant des immeubles par destination aux termes de l'article 9 du code des droits réels, a été de la valeur de 52.000 dinars.

Date de vente : La vente aura lieu à l'audience de mercredi 20/11/2019 à partir de 9 h devant la section de ventes immobilières, du tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2019S01160VEPA1

---

**Vente aux enchères Publiques**

Le demandeur poursuivant :

1/ Société Korbaa d'alimentation des animaux société Korbaa Animale Kone Société à Responsabilité limitée RCB 15218742017 Siège social Beni Hassene son domicile élu étude Maitre Imen Ben Mbarka avocate sise avenue Farhat Hached Beni Hassen.

L'avocate poursuivante :

Maître Imen Ben Mbarka avocate sise avenue Farhat Hached Beni Hassen

L'objet de la vente :

1/ La totalité de l'immeuble objet de titre foncier n°= 103021 Monastir sise à Guenada d'une superficie 732 m2

2/ La totalité de l'immeuble objet de titre foncier N°= 52963 Monastir sise au centre de Beni Hassene d'une superficie 50 m2

La partie saisie :

Société Mutuelle de service agricole Zaitouna inscrite au registre de commerce de tribunal de 1ère instance de Monastir sous le n° B 1107331997 siège social Beni Hassen 5014.

Mise à prix :

1/ Pour immeuble objet du titre foncier 52963 Monastir mise à prix est vingt-quatre mille dinars après réduction de 40% du prix initial

2/ Pour immeuble objet du titre foncier 103021 Monastir mis à prix est cent quarante - quatre mille sept cent cinquante-six dinars après réduction de 40% du prix initial

Date de la l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi 20 novembre 2019 à 9H et suivant devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir,

Visite de lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour et sans Restriction particulière de neuf heures du matin jusqu'à 18 heures le soir.

Pour plus de renseignement il faut contacter l'avocate poursuivante ou le greffe de tribunal de 1ère instance de Monastir ou a été déposé le cahier de charge.

2019S01178VEPA1

---

**Avis de vente immobilière**

**Maître Wided Tomi**

**Avocate**

**28 rue Taib Mhiri Sfax**

**MF : 1034684H**

Poursuivant : Najib Ben Hnid Ben Ali Zran, ouvrier, sis mwensa jerjis, titulaire de la CIN 05258562 en date du 6/6/2018

Partie saisie :(1) Amira Den Hnid Ben Ali ZRAN .sis cité bahri prés du marché Sfax, CIN n° 01345910 en date du 2/9/1995

(2) Hinda Ben Hnid Ben Ali ZRAN, sis av. Manzil chaker km 1.5 imp firma Sfax. CIN n° 05279012 en date du 20/07/2012

(3) OM Elkir Ben Hnid Ali ZRAN .sis cité bahri prés du marche Sfax, CIN n° 01275981 en date du 3/12/2009

(4) Afifa Ben Hnid Ben Ali ZRAN, sis rte sahel jerjis mednin. CIN n° 03597106 en date du 8/7/2017

(5) Abdelmajid Ben Hnid Ben Ali ZRAN, sis rte Sahel jerjis mednin, CIN n° 03595639 en date du 27/4/2018

Avocat poursuivant : Maître Wided Tomi, 28 AV taeb mhiri Sfax. MF : 1034684H

Immeuble objet de la poursuite : Terrain de 98m2 composé de maison et 1er étage de petite pièce et Terrace mesure 8,87 m du sud est vers l'ouest puis à l'ouest 3,63 m puis au sud 6,27 m puis à l'est 10,40m puis au sud 10,150 m. Limité à l'est monir zargouba au sud habib gharsallah, de l'ouest et de l'est rue publique : la maison est bâti sur le terrain jusqu'au limite du core nord et est la maison de superficie 67 m² et couverte 64 m2 composé de hall, 3 chambres, cuisine, douche et escalier extérieur.

La mise à prix : quarante quatre milles dinars : 44.000,000 D.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 20/11/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax2, affaire n°1282.

La visite du local : Peut s'effectuer tous les jours de travail pendent l'horaire administratif.

Pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 ou est déposé le cahier de charges ou auprès du bureau de l'avocat poursuivant.

2019X01288VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Créancier poursuivant : Mohamed Sghaier ben Mahmoud Slimani, titulaire de la C.I.N 01023346, demeurant à la route Menzel Chaker Km 3 impasse Barnous Sfax.

Partie saisie .Najah ben Ali ben Mahamed Hdider, titulaire de la CIN n° 1140221, demeurant à la rue el korenfel nouveau port Sfax en tant que débiteur solidaire.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze, M/F 000PA630347/G, rue Salem Harzallah immeuble Attijari Bank 3ème étage Sfax.

Description des deux immeubles saisis :

1- La totalité de 4986 parts indivises de la totalité de 9972 parts relevant de l'immeuble objet du titre foncier n° 85715 Sfax nommé «Insaf» sis au secteur Chaffar délégation de Mahrès gouvernorat de Sfax, à destination agricole. Le dit terrain est d'une superficie de 9972 m2. Il est composé de deux parcelles : La parcelle n° 233 contenant 10 pieds d'oliviées, et la parcelle n° 209 à contenance de 19 pieds d'olivées dont un n'est plus.

2- : La moitié indivise de l'immeuble sis à la rue Habib Bourguiba Mahrés Sfax. Il s'agit d'un magasin qui donne sur la qibla et qui n'est pas en bon état et nécessite, des réparations. Aucune construction n'est édifiée sur le toit du magasin qui est d'une longueur de 5.50 m et d'une largeur de 5.15 m et d'une superficie de 28 m2. Il est limité du qibla par l'avenue Habib bourguiba, de l'est par Aziz Ben Saïd Salama, du jawf ainsi que de l'ouest par Khalifa Ben Salem Salama

La mise à prix : 1. Le prix du premier terrain est fixé à quarante est un mille cinq Cent dinars (41.500,000D) frais en sus, détaillé comme suit : 15000.000 D pour la moitié indivise de la parcelle 233 et 26 500. 000 D pour la moitié indivise de la parcelle n° 209.

2 -le prix du second terrain est fixé à vingt mille dinars (20.000.000 d) frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu Mercredi le 27/11/2019 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax 2 sis a la rue Ahmad Aloulou Sfax.

La visite de l'immeuble saisi : Elle peut se faire tous les jours aux heures de travail.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze.

2019X01289VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Abdennadher Jalel**

**Rue Abou Kassem Chebbi immeuble REX PALAS 1er étage**

**N° 107 Sfax**

Il serait adjugé le Mercredi 20/11/2019 à 9 heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax 2, Rue Ahmed Aloulou Sfax 2 rue Ahmed Aloulou Sfax 1000 Parts à l'indivise de 4766,74 du titre foncier 57813 Sfax contenant une villa de deux étages, un café et un garage six à route de l'aéroport km 8 Sfax limité au nord par la route de l'aéroport et Ghdiri à l'est par Ghdiri et Trabelssi au sud par Omar Nafti à l'ouest par Erritier Achour et Graja

Le créancier saisissant : La banque de l'Habitt R C B138811996.

- Les Débiteurs saisient :1) Mouhiddine Ben Abdessalern CIN 05343080.

2) Mohamed ben Amara Zouina. CIN01044671.

3) Sondes bent Taher Abdelhadi, CIN 01047392. Demeurant tous à route de l'aéroport km 8 «Montazeh Sirine sfax.

Mise à prix : 288.000.000dt

Les charges :1) une hypothèque au profit de la BIAT pour 4.000 dt.

2) une hypothèque pour la BIAT 30.000dt .

3) une hypothèque pour la BIAT 27.000dt.

4) une hypothèque pour HTC .104.051 .104dt

5) Une hypothèque pour la BH 90.000dt.

6) une hypothèque pour la Stosud Bank 100.000,000d

L'avocat poursuivant : Maître Abdennadher Jalel, rue Abou kassem chebbi Immeuble REX PALAS 1er étage n°107 Sfax.

Pour plus de renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 où est déposé le cahier de charge, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2019X01290VEPA1

---

**Vente d'un immeuble**

**Maître Djemal Abdessalem**

**Avocat à la cour de cassation**

**Complexe Sfax 2000 Bur n°16 Sfax**

Le saisissant : GHROUBI Slim, réparateur des bicyclettes et motocyclettes, avenue Bourguiba impasse ghroubi n° 6 sakiette ezzit Sfax.

Le saisi : Trigui Monia, tailleur, impasse ghroubi n° 6 sakiette ezzit Sfax.

L'immeuble saisi :Toute la parcelle de terrain sise à la route de Tunis km 5 avenue Bourguiba impasse ghroubi n° 6 sakiette ezzit Sfax, il concerne un terrain de terre bati d'une surface de 618 mètres carrés (le bâtiment 150 mètres carrés) .

Ses frontières : Du Sud zenka, de l'Est TRIGUI, du Nord TRIGUI, et de l'Ouest TRIGUI.

Ses mesures : de l'Est vers l'Ouest des deux cotés le Sud et le Nord 26.00 m, puis du Nord vers le Sud des deux cotés l'Est et l'Ouest 25.50 m.

LA mise à prix : Cent Dix Mille Dinars (110.000.0000) détaillé comme ainsi :

- 618 m² X 150.D000 = 92.700.D000 pour le terrain

-150 m2 X 100.D000 = 15.000.D000 pour le bâtiment

- 2.300.D000 pour la clôture.

La date et l'heure de l'adjudication : La vente aura lieu au tribunal de première instance de Sfax. Chambre des ventes immobilières le Lundi vingt cinq novembre deux milles dix neuf (25/11/2019) à huit heures et demie du matin et après.

Remarque : La visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat poursuivant précité ou au greffe du tribunal de première instance pendant les heures indiquées.

2019X01294VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière d'un immeuble immatriculé**

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, avenue de l'armée, Imm. laadhar 1er étage.

Partie poursuivante : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances STRC, représentée pour cette fin par son D.G dont le siège social est à 52 avenue Ihabib Bourguiba 1001 Tunis, inscrite au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B196131999, Matricule fiscal n° 719413J .

Partie poursuivie : Héritiers feu Hechmi Ben Elhedi Haddad qui sont:

- Sa veuve :

- Chelbia Bent Mohamed Ben Ahmed Cherni, femme au foyer, demeurant à la Chebba gouvernorat Mahdia

Rue Mohamed Ali.

- Et son fils :

- Ahmed Ben Hechmi Ben Elhadi Haddad, ouvrier, demeurant à la même adresse.

Et son fils et sa fille de son ex-femme Mansia Ben Taib Elmanai qui sont:

- Anis Ben Elhechmi Ben Elhedi Haddad, ouvrier.

- Souad Bent Elhechmi Ben Elhadi Haddad, femme au foyer.

Son fils et ses filles de son ex-femme Hené Bent Mohamed Ben Slimen Haddad, qui sont:

- Hanen Bent Elhechmi Ben Elhedi Haddad, femme au foyer.

- Ibtisem Bent Elhechmi Ben Elhedi Haddad, femme au foyer.

- Amina Bent Elhechmi Ben Elhedi Haddad, femme au foyer.

- Mohamed Ali Ben Elhechmi Ben Elhedi Haddad, ouvrier.

Tous demeurant à la Chebba, gouvernorat Mahdia, Rue Mohamed Ali.

Propriété à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°5295 Mahdia dénommé «Mohamed Ali» situé à la délégation de la Chebba gouvernorat de Mahdia dont la superficie est de 641 métres carrés. L'immeuble consiste en un terrain quasi-rectangulaire, clôturé de murs des quarte cotés. L'immeuble se compose de :

- Un bâtiment à usage d'habitation sous forme d'une villa bâties en deux niveaux. Un premier niveau dans lequel se trouve une première véranda orientale et une deuxième située dans le coin nord-ouest, un salon, un hall, un couloir, deux chambres, une cuisine, une salle de bain et une toilette. Un escalier dans la partie sud du bâtiment destiné à monter à l'étage.

Ce réez de chaussée est bâtis avec de la pierre dure et du ciment.

Le plancher est en béton armé avec corps creux en hourdis. Le sol est fait en carrelage. A l'étage se trouve une véranda orientale, un hall, un couloir, un salon, trois chambres, une cuisine, une salle de bain, une toilette et un escalier destiné à monter à la surface.

Ce deuxième niveau est construit de briques et de ciment. Son plancher est également en béton armé avec corps creux en hourdis. Son sol est fait en carrelage, dans la surface se trouve une seule chambre de 27m2 de superficie.

La surface couverte du réz de chaussée est de 170m2 celle de l'étage aussi.

- Un premier garage qui se situe dans l'angle sud-est de l'immeuble et s'ouvre du côté Est sur la rue, sa superficie est de 34m2.

- Un deuxième vieux garage à l'extérieur qui se situe dans la partie nord de le l'immeuble qui s'ouvre de l'est sur la rue Mohamed Ali. Son plafond est en dalles, le sol est en ciment, le garage est suivi de trois chambres, une cuisine et une toilette, tous couverts et leurs sol est fait en carrelage. La surface couverte du deuxième garage, des trois chambres, de la cuisine et de la toilette ensemble est de 110 mètres carrés.

Au sud de la villa existe une toilette extérieure dépendante qui s'ouvre sur le jardin.

L'immeuble est délimité au sud par la propriété de Abdelfateh Elhaddad, le long de 21.17m, à l'est par la rue Mohamed Ali d'où l'entrée le long de 30.65m, au nord une voie publique sans issue ramifiée de la rue Mohamed Ali long de 20.20m, à l'ouest un immeuble appartenant à Rachid Abdelkader le long de 31.40m

La superficie totale de tout l'immeuble objet dudit titre est de 641 mètres carrés.

Mise à prix : elle est estimée à deux cent trente six mille soixante dix dinars (236.070d.000) frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 25/11/2019 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia sis à la ville de Mahdia à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail, pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dans l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges,

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable

-Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Mahdia.

- L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à deux cent trente six mille soixante dix dinars (236.070d.000).

- Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X01300VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

Partie poursuivante : Mohamed Taher Ben hassen Mlayah, agriculteur, résidant Avenue Mongi Slim le Kef.

Avocat chargé des poursuites : Maître Zrafi Saousen avocate à la cour de cassation avenue Mongi Slim le Kef, MF : 925406L

Partie saisie : Belgacem ben khaled Elwisleiti, employer, résidant cité la liberté, le Kef

Immeuble saisi : rez-de chaussée de la maison d'habitation située à cité la liberté le Kef comportant deux chambres, un salon, un hall une toilette une cuisine, espace non construit, dont la superficie totale de 400m2 la superficie couverte de 80 m2 et la superficie non construite de 40 m² se situant sud Est Ouest des maisons des voisins nord une route.

Mise à prix : superficie couverte vingt huit mille dinars (28.000.000) et non construite seize mille huit cents dinars (16.800.000) d'un prix total quarante quatre mille huit cents dinars (44.800.000).

Date et lieu de la vente : la vente se fera devant la chambre des criées immobilières près le tribunal de

première instance du Kef le lundi 25 novembre 2019 à partir de neuf heures du matin.

Pour visiter les lieux contacter l'avocat chargé des poursuites.

2019403343VEPA1

---

**Vente Aux Enchères Publiques**

**Etude maître Tarek Lahmaier**

**Avocat près la cour d'appel 106 Bis rue de Palestine 1002 Tunis**

**Tel : 71.801.300**

**FAX : 71.783.701**

**Matricule fiscale : 1409999/G/A/P**

Poursuivant :Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank société anonyme représentée par son directeur général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : Société Amani, société à responsabilité limitée matricule fiscal 0910249P demeurant à la Soukra zone industrielle Chotrana II Lotissement 111 2036, demeurant aussi route Raoued KM5 Ariana Assoghra,

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien a vendre : Immeuble objet du T.F 80039 Ariana dénommé «Amani» d'une superficie de 2748 m2 sis à la zone industrielle Chotrana II Ariana consistant en un terrain sur lequel est bâti une unité industrielle de pâtisserie composée d'un bloc central exploité en une administration répartie en un R.D.C d'une superficie couverte de 189 m² et d'un étage d'une superficie couverte de 244 m² composé d'une grande salle, 5 bureaux, 2 salles d'eau, le dit bloc est exploité aussi par une usine de pâtisserie d'une superficie couverte de 1036 m² répartie en plusieurs compartiments : dépôt, 3 petits ateliers et une grande salle et 4 petites salles, douches, vestiaire ; et sur une partie du terrain est construit un bâtiment d 'une superficie couverte de 178 m2 exploitée en laboratoire, 3 salles, dépôt de 12,80 m2, local de gardiennage de 7,20 m2. Toute la construction est en bon état avec des dalles en béton armé alimentée en eau et électricité et reliée aux réseaux de la SONEDE.

Mise à prix : (2.505.894,000 D. T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (25 novembre 2019) devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019403344VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Annonce de l'ouverture des procédures de distribution des fonds Les chapitres 466 et 468 mm ont été appliqués**

**La question de la distribution des fonds numéro 208**

**République Tunisienne**

**Ministère de la Justice**

**Tribunal de première instance de Sousse**

Conformément à la décision du juge en charge de la répartition des fonds et de l'arrangement des créanciers auprès du Tribunal de première instance de Sousse du 14/10/2019, selon la requête en distribution présentée par Mr Ali Ben Belgacem Hassan sise numéro 9 du district 177 de Jawhara Sousse, qui a choisi l'emplacement de son adresse, Mme Maha Mohamed el mtibaa sise Bureau rue de la République, trocadero Sousse, après avoir obtenu le prix de vente dans le coffre et les mandataires sous le numéro de reçu M086572 du 03/12/2018.

L'ouverture des procédures pour la distribution des fonds provenant de la vente du véhicule appartenant à l'agence de tourisme et de voyage Holiday Service située sur la route touristique, le 14 janvier 2011, Sousse a été signée conformément au procès-verbal de la vente émis par huissier notaire à Sousse, Mme Hind Marmouri, selon le récépissé du numéro d'assurance M086572 de 03/12/2018

En conséquence, tout créancier souhaitant participer à la distribution des fonds doit faire une déclaration écrite au tribunal dans les trente jours suivant la publication du journal officiel ou contacter le contenu écrit de l'accès, faute de quoi son droit à une telle participation sera déchu. Le demandeur doit présenter une demande d'entreprise commune présentée par un avocat dont le bureau est légalement le siège du créancier choisi.

La demande de bon conjoint doit indiquer les raisons pour lesquelles elle détaille la dette à des tiers lorsque cela est nécessaire

Fait à Sousse le 18/10/2019

Observation

Cette annonce est annoncée comme :

1/ Accrocher le panneau préparé pour cela dans le hall du tribunal

2/ Publié au Journal officiel de la République Tunisienne

2019S01174VEPA2

---

**Société Initiative**

**SARL au capital de 1.000 DT**

**Siège social : Cité el Omrane Immeuble Habayeb Monastir**

**Identifiant unique : 1212059 F**

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/08/2019, enregistré à la recette des finances Monastir le 06/09/2019 sous n° 19504978, quittance n°M057963, il a été décidé la liquidation de la société, ainsi que la nomination de Monsieur Hamza Tka, titulaire de la CIN n°06881519 en tant que liquidateur les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à Résidence beb lekram n° 9 Monastir :

Une copie du présent procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises Monastir le 14/10/2019.

2019S01175VEPA2

**Règlement Judiciaire**

**Société Farmer's Tunisie S.A.R.L**

**Au Capital de 1000.000,000 DT**

**Siège social : Boulevard 7 novembre la route touristique – Sousse**

**M.F : 1051950 E**

En vertu de la décision n°225 rendue en date du 07 octobre 2019 par Mr. le président du tribunal de première instance de Sousse, il a été déclaré le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire de la société Farmer's Tunisie S.A.R.L. et la désignation de Mr. Ismail SBAI en qualité d'administrateur judiciaire chargé d'élaborer un plan de redressement

Les créanciers doivent inscrire leurs créances antérieures à la date d'ouverture de règlement judiciaire auprès de l'administrateur judiciaire dont le siège est sis au cabinet n° 10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar- Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2019S01180VEPA2

---

**Appel d'offres pour la cession d'un hôtel**

**Société tunisienne et internationale de tourisme S.A.**

**(Hôte Sirocco Beach)**

**Siège Social : la route de corniche Mahdia**

**M.F : 0034892 G**

En vertu d'une décision rendue sous le n°572 en date du 18 octobre 2019 par le juge commissaire du Tribunal de première instance de Mahdia, Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n° 10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité d'administrateur judiciaire, informe le public qu'il se propose de céder l'hôtel de ladite société par voie d'appel d'offres Suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 200 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 25 novembre 2019.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2019S01181VEPA2

---

**Règlement Judicaire**

**Entreprise Nejmeddine ben Elhaj Ahmed SUARL**

**Rue d'espagne N° 16, Elmourouj 4 Ben Arous**

**MF : 0919475 M**

**R.C : A0237742005**

Il appert de la décision de Mme la Présidente du Tribunal de Première instance de Ben Arous du 27 juin 2019 (règlement judiciaire affaire n° 290/2018), ce qui suit :

- Déclenchement des procédures du règlement judiciaire au profit de l'entreprise Nejmeddine ben Elhaj Ahmed,

- Désignation de Mme Faten Dérouiche en qualité de juge contrôleur

- Désignation de Monsieur Ben Salem Faouzi, en qualité d'administrateur judiciaire pour une durée de neuf mois, ayant pour mission le diagnostic financier et l'élaboration d'un plan de redressement.

Tout créancier de l'entreprise ci - dessus désignée est tenu de produire directement au bureau de l'administrateur judiciaire, sis au 15 rue Ennozha Nabeul 8000, ou par lettre recommandée avec accusé de réception, la nature et le montant de sa créance envers cette entreprise, accompagnés de tout document justificatif et des sûretés, s'il y a lieu et ce dans le délai légal à partir de la parution de la présente annonce en vue de son audit et inscription.

2019N00581VEPA2

---

**Avis de nomination d'un syndic de faillite**

**Société SCIERIES MODERNES - SAR L**

**Siège : Zone Industrielle Radès - Route du Bac Ben Arous**

**Matricule Fiscal : 011844 Z A M 000**

**R C : B159241999**

Suite à la décision du Juge commissaire de faillite auprès du Tribunal de 1ére instance de ben Arous, rendu le 08/10/2019, dans l'affaire n°989, il a été décidé la nomination de Mr Ben Kilani Mohammed Salah, syndic de faillite, sis au n° 11 Rue Belhassen Jrad Ariana 71.712.995/ 94.387027, au lieu de défunt Mr Mokhtar Haj Aissa.

2019403325VEPA2

---

**Nomination de mandataire de Justice**

Suivant décision en date du 10/09/2019 émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis dans l'affaire 659 mandat Judiciaire, il a été décidé la nomination de Mr Ben Kilani Mohamed Salah domicilié au 11 rue Belhassen Jrad Ariana. Tél 71.712.995/94.387.027 en qualité de mandataire judiciaire, au lieu de Mr Yassine Rabeh, sur les biens mobiliers et Immobiliers de Mr Habib Ben Gaddour Ben Mustapha Zakiz titulaire de la CIN n° 00547946 et de ses enfants mineurs.

2019403326VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale des actionnaires de la société SOTIMACO**

**(Société en liquidation)**

**M.F : 001370E/A/M/000**

Le président directeur général de la société «EL BOUNIANE», société liquidatrice de la société «SOTIMACO», invite Messieurs les actionnaires de la société «SOTIMACO» à assister à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le mercredi 27 novembre 2019 à 10h00 au siège d'EL BOUNIANE, 68 Avenue Farhat Hached - Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du liquidateur pour les exercices 2016 – 2017 - 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016 – 2017 - 2018.

- Examen et approbation des états financiers afférents aux exercices 2016 – 2017 - 2018.

NB : Tous les documents énumérés dans l'ordre du jour sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2019R02357SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale des actionnaires de la société EL ANABIB**

**(Société en liquidation)**

**M.F. 002988P/A/M/000**

Le président directeur général de la société « EL BOUNIANE », société liquidatrice de la société «EL ANABIB», invite Messieurs les actionnaires de la société «EL ANABIB» à assister à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le Mercredi 27 novembre 2019 à 11h00 au siège d'EL BOUNIANE, 68 Avenue Farhat Hached - TUNIS- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes jusqu'à la clôture de la liquidation.

2019R02358SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale des actionnaires de la société les carrières Tunisiennes**

**(Société en liquidation)**

**M.F. 00901F/A/M/000**

Le président directeur général de la société « EL BOUNIANE », société liquidatrice de la société «LES CARRIERES TUNISIENNES», invite Messieurs les actionnaires de la société «LES CARRIERES TUNISIENNES» à assister à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le Jeudi 28 novembre 2019 à 10h00 au siège d'EL BOUNIANE, 68 Avenue Farhat Hached - Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du liquidateur pour les exercices 2016-2017-2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016-2017-2018.

- Examen et approbation des états financiers afférents aux exercices 2016-2017-2018.

NB : Tous les documents énumérés dans l'ordre du jour sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019R02359SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale des actionnaires de la société la céramique Tunisienne**

**(Société en liquidation)**

**M.F. 0000830H/M/000**

Le président directeur général de la société «EL BOUNIANE», société liquidatrice de la société « LA CERAMIQUE TUNISIENNE», invite Messieurs les actionnaires de la société «LA CERAMIQUE TUNISIENNE» à assister à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra Jeudi 28 novembre 2019 à 11h00 au siège d'EL BOUNIANE, 68 Avenue Farhat Hached - Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du liquidateur pour l'exercice 2016-2017-2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016-2017-2018.

- Examen et approbation des états financiers afférents aux exercices 2016-2017-2018.

NB : Tous les documents énumérés dans l'ordre du jour sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019R02360SANB3

---

**Convocation à l'AGO**

**Compagnie Tunisienne d'armement**

**SA, au capital de 559 880 Dinars**

**10, avenue Farhat Hached - Tunis**

**MF : 000254X/ A/M/000**

Messieurs les actionnaires au capital de la compagnie Tunisienne d'armement sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le vendredi 22 novembre 2019 à partir de 10H 30, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018,

- Approbation des comptes de l'exercice 2018,

- Affectation du résultat de l'exercice 2018,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des

- sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2019R02369SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**du 25/11/2019**

**GOLF de Tunisie**

**S.A. AU CAPITAL DE 6.100.000 DT**

**GP1 - Barraket Sahel 8056**

**Identifiant unique : 0014437A**

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 25 novembre 2019 à 14 heures au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Examen de l'étude de rentabilité prévisionnelle présenté par le conseil d'administration;

2. Examen du passif de la société au 31/12/2018 et du plan d'apurement proposé;

3. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration sur l'augmentation du capital en vue de l'absorption d'une partie des pertes;

4. Augmentation du capital en numéraire,

5. Pouvoirs au conseil d'administration sur l'augmentation du capital.

2019R02377SANB3

---

**Société « ECHIFA Holding» SA**

**Société anonyme au capital de 27 737 580 Dinars**

**Siège Social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse**

**RC : B 09178692015**

**MF : 1418842L A M 000**

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée à statuer sur l'exercice 2018, pour le 12 novembre 2019 à onze heures et se pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018;

2. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2018 et fixation des dividendes;

3. Quitus aux Conseil d'administration ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Questions diverses.

2019S01187SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2016, à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2017 et à l'assemblée générale Ordinaire annuelle relative à l'exercice 2018 qui se tiendront le samedi 30 novembre 2019**

**Société skira pétro-services**

**Société anonyme au capital de 120.000 dinars**

**Siège social : Cité Essaâda - La Skhira**

**Identifiant unique n° : 043778G**

Les actionnaires de la société anonyme Skira Pétro-Services sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016 et qui aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 10 heures au local d'administration de la société située à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'AGA.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2016.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président-directeur général et le directeur général adjoint.

8) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés Commerciales.

9) Quitus aux membres du conseil d'administration, au président-directeur Général et au directeur Général Adjoint.

10) Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société située Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 à Sfax : le rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2016, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle au cours de l'exercice 2016, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée annuelle, les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 ainsi que la liste des actionnaires.

De même, les actionnaires de la société anonyme Skira Pétro - Services sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017 et qui aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 11 heures 30 minutes au local d'administration de la société située à cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'AGA.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2017.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président-directeur général et directeur général Adjoint.

8) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

9) Quitus aux membres du conseil d'administration, au président-directeur général et au directeur général adjoint.

10) Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société située cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 à Sfax, le rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2017, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2017, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle au cours de l'exercice 2017, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée annuelle, les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 ainsi que la liste des actionnaires.

De même, les actionnaires de la société anonyme Skira Pétro-Services sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018 et qui aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 12 heures 30 minutes au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptas.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'AGA.

4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2016 et répartition des divIdendes.

6) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le Président-directeur général et le directeur général adjoint.

7) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8) Quitus aux membres du conseil d'administration, au président-directeur général et au directeur général adjoint.

9) Election des membres du conseil d'administration.

10) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société.

11) Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

12) Questions diverses.

13) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société située cité Ennakhil route de Tunis km 1,6 à Sfax : le rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2018, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle au cours de l'exercice 2018, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée annuelle les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ainsi que la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister aux trois assemblées générales annuelles sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2019X01297SANB3

**Convocation**

**Société LES THERMES MARINS DE HAMMAMET**

**S.A au capital de 8 250 000 dinars**

**Siège social : Hôtel Hammamet Garden - 8050 Hammamet B.P 291**

**Registre de commerce : C15551996**

**Matricule fiscal : 23021E A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société LES THERMES MARINS DE HAMMAMET sont invités à assister, le samedi 30 novembre 2019, au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire à dix heures (10 h) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

- Assemblée générale extraordinaire, à l'issue de la première à douze heures (12h), sur l'ordre du jour suivant:

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accornplissement de formalités

2019N00578SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**MENINX O.I.S SA**

**ZI Charguia I - 5 rue de l'énergie solaire - 8612 Tunis 2035**

**MF : 1271038D/A/M/000**

**RC N° B01202762012**

**N° CNSS : 349194 - 91**

Messieurs les actionnaires de la société «MENINX O.I.S» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 21 novembre 2019 à 13 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Nomination du commissaire aux comptes

3. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019403332SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**MENINX O.I.S SA**

**ZI Charguia I - 5 rue de l'énergie solaire - 8612 Tunis 2035**

**MF : 1271038D/A/M/000**

**RC n° B01202762012**

**N° CNSS : 349194-91**

Messieurs les actionnaires de la société « MENINX O.I.S » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 21 novembre 2019 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la date de tenue de l'assemblée et des modes et délais de convocation.

2. Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs à l'exercice 2018.

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

5. Approbation des conventions réglementées.

6. Quitus pour le conseil d'administration et le Directeur Général.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

8. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019403333SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SERVICOM PREFA SA**

**Société anonyme au capital social 7 500 050 DT**

**Siège Social : LOGT cité Ennour Ouest Sidi Bouzid**

**Matricule fiscal : 14068720/ A/M/000**

**R.C : B2439942006**

**Affiliation CNSS : 554534-82**

Du procès verbal de la délibération du conseil d'administration du 29 octobre et, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 19 novembre 2019 à 10H au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner la date de la tenue de l'AGO

2. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2017.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2017.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8. Approbation des conventions prévues par l'articlel200, 205 et 475 du CSC.

9. Pouvoir pour formalités.

2019403339SANB3

---

**Convocation de l'assemblée Générale ordinaire**

**SERVICOM PREFA SA**

**Société anonyme au capital social 7 500 050 DT**

**Siège Social : LOGT Cité Ennour Ouest Sidi Bouzid**

**Matricule fiscal : 1406872 D/A/M/000**

**R.C : B2439942006**

**Affiliation CNSS : 554534-82**

Du procès verbal de la délibération du conseil d'administration du 29 octobre et il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 19 novembre 2019 à 14 H au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs

7. Approbation des conventions prévues par l'article 200, 205 et 475 du CSC.

8. Pouvoir pour formalités

2019403340SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société SIP.SICAF**

**Société anonyme au capital de 3 000 000 Dinars**

**Siège Social : Bloc E.F APP n°24 6ème étage immeuble SAADI**

**1004 Route de L'Ariana el Menzah IV Tunis**

Messieurs les actionnaires de la SIP-SICAF" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 octobre 2019, à 11 heures à immeuble Saadi Menzah 4 Block AB B12 à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports des commissaires aux comptes,

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2015 - 2016 - 2017 – 2018

3. Affectation des résultats

4. Renouvellement du conseil d'administration

5. Approbation de la nomination du commissaire aux comptes

6. Autres questions diverses.

2019403349SANB3

---

**Annulation de la convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Sté MEDITERRANEAN AIR service « M.A.S»**

**SA au capital de 3.000.000 DT**

**IU 0601729F**

**Siège : Rue du Lac du Côme les Berges du Lac**

**Tel : 71 881 737**

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN AIR SERVICE « M.A.S» sont informé que l'assemblée générale ordinaire prévue le 02/10/2019 est annulée.

2019403352SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société LACERAMIC**

**S.A. au capital de 5.950.000 dinars**

**Rue du lac de Come les berges du lac**

**UI : 0381386B**

**TEL : 71861 737**

Messieurs les actionnaires de la société LACERAMIC, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux berges du lac rue du lac de come, le 16 décembre 2019 à 15h.30mn, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenu de l'assemblée

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2017

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2017,

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 .

5. Affectation du résultat 2017

6. Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7. Quitus aux administrateurs

8. Jetons de présence alloués aux membres du conseil

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège de la société.

2019403353SANB3

---

## Sociétés à responsabilité limitée

**Convocation à L'assemblée générale extraordinaire pour la 2ème fois**

**Société gourmand SARL**

**Au capital de 30 000 dinars**

**Siège social : Imm. Assila - Av. Ali Belhouane - Mahdia**

**1374636 Q/A/M**

**IU : 1374636 Q**

**MAT CNSS : 540520 - 36**

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire pour la 2éme fois qui se tiendra le lundi 18 novembre 2019 à partir de 10H du matin au siège social de la société Imm. Assila - Av Ali belhouane - Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation des états financiers 2018

2- La décision de la cessation d'activité

3 - La désignation d'un liquidateur.

2019S01177SRLB3

## Autres sociétés

**Convocation à L'assemblée générale ordinaire**

**Société Mutuelle de Base des Services Agricoles (COT)**

**Capital Social : 795.700.000**

**Siège social : Avenue Hédi Nouira Route de Monastir -Sousse**

Le Président du conseil d'administration de la société Mutuelle de base des services agricoles (COT) à l'honneur de convoquer tous les adhérents de part à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu dimanche le 17 novembre 2019 à 9H00 au siège de la société à l'effet de délivrer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et discussion de rapport (Moral et Financier) pour l'exercice 2013-2014

2- Lecture du rapport de Monsieur, Le commissaire aux comptes pour l'exercice 2013 - 2014.

3- Approbation des rapports (Moral et financier) pour l'exercice 2013-2014 et Quitus aux administrateurs

4- Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les exercices : 2014 - 2015 * 2015 - 2016 * 2016 - 2017

5- L'élection de tous les administrateurs.

6- Divers.

Remarque :

La réception de la candidature au conseil d'administration prend effet des l'apparition : de l'annonce jusqu'au 8 novembre 2019 à 15h.

- Afin d'acquérir un exemplaire officiel de la candidature au conseil d'administration et le remplir, puis l'envoyer par une lettre recommandée avec accusé de réception veuillez contacter l'administration de la société à l'adresse suivante avenue Hédi Nouira - Route de Monastir -Sousse 4061.

2019S01170SODB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Perte d'un titre de propriété**

Maître Skander Raach avocat sis au 21 avenue de Madrid Tunis annonce au public que le titre de propriété n°81429/07 relatif au titre foncier n° 42881 Bizerte a fait l'objet d'une perte selon le certificat de perte n°2040 du 21/10/2019.

2019T01423DIVD2

**Déclaration de perte de titre de propriété**

Mr Hcine ben hadj Tahar titulaire de la C.I.N n° 04015482 délivré le 19/3/1998, il a perdu son titre de propriété n° :7530/03 relatif au titre foncier n° 43202 Monastir.

2019S01163DIVD2

**Avis de perte d'un acte de propriété**

Mr Jamel Ben Othmen Ben Amor Mahfoudh, titulaire de la CIN n°03976908, déclare la perte de l'acte de propriété n° 03/30033, objet du titre foncier n°26263 sise Irnadet Lajilat délégation; Ouled Chamekh gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale Ouled ChamekhMahdia sous n° 5294 du 14/10/2019.

2019S01169DIVD2

**Annonce complémentaire**

Par acte de vente légalisé en date du 05/12/2018, enregistré à la recette des finances de Raoued le 11/12/2018 n° d'enregistrement 48204406, du quel Mr Hamza ben Ezzddine Ben Trad a acheté la totalité du fonds de commerce. Sis à route de Raoued klm 12 Roued Plage Raoued.

La date du paiement de la 3éme tranche du reste du prix est échu soit 3.000 Dt l'adresse du fonds du commerce est le domicile élu pour les oppositions et ce dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

2019403348DIVD2

REPUBLIQUE TUNISIENNE
M.AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
******
CAISSE DES PRETS ET DE SOUTIEN
DES COLLECTIVITES LOCALES
Direction Comptable

## BILANS COMPARES
## ARRETES AU 31-12-2018
## (Exprimés en DTN)

| ACTIFS | 31-12-2018 | 31-12-2017 | CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | 31-12-2018 | 31-12-2017 |
|---|---|---|---|---|---|
| **ACTIFS NON COURANTS** | | | **CAPITAUX PROPRES** | | |
| **ACTIFS IMMOBILISES** | **8 169 926** | **7 944 985** | **FONDS DE DOTATION** | **86 161 054** | **86 161 054** |
| Immobilisations incorporelles | 524 001 | 524 001 | | | |
| Amortissements | - 482 936 | - 458 643 | **RESERVES POUR FONDS SOCIAL** | **2 114 497** | **479 052** |
| Immobilisations corporelles | 12 913 609 | 12 473 667 | | | |
| Amortissements | -4 784 748 | -4 594 040 | | | |
| | | | **AUTRES CAPITAUX PROPRES** | **789 809** | **207 427** |
| **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** | **317 884 069** | **313 826 298** | | | |
| Prêts en cours de réalisation | 25 331 976 | 29 038 032 | **RESULTATS REPORTES** | **241 370 489** | **220 957 678** |
| Prêts en cours de remboursement | 292 110 467 | 284 075 872 | | | |
| Intérêts intercalaires | 441 626 | 712 394 | | | |
| | | | **MODIFICATIONS COMPTABLES** | **0** | **0** |
| **AUTRES ACTIFS FINANCIERS** | **35 552 813** | **36 029 399** | | | |
| | | | **RESULTAT NET DE L'EXERCICE** | **31 402 361** | **22 625 474** |
| Prets au personnel/fonds social | 478 967 | 335 237 | **TOTAL CAPITAUX PROPRES** | **361 838 210** | **330 430 685** |
| Avances sur salaires | 1 862 846 | 1 833 162 | | | |
| Depots et cautionnement | 2 575 | 2 575 | **PASSIFS NON COURANTS** | | |
| Prov.dep.depots et cautionnement | - 2 575 | - 2 575 | | | |
| Titres de participation | 2 201 000 | 1 851 000 | **PROVISIONS CREANCES REECHELONNEES** | **0** | **0** |
| Obligations & BTA | 31 010 000 | 32 010 000 | | | |
| | | | **PROVISIONS POUR LITIGE** | **0** | **967 270** |
| **AUTRES ACTIFS NON COURANTS** | **2 067 756** | **476 407** | | | |
| Commission de garantie | 1 229 634 | 251 056 | **EMPRUNTS ETRANGERS** | **109 258 066** | **116 515 060** |
| Charges à repartir | 838 122 | 225 351 | | | |
| **TOTAL ACTIFS NON COURANTS** | **363 674 564** | **358 277 089** | **TOTAL PASSIFS NON COURANTS** | **109 258 066** | **117 482 330** |
| **ACTIFS COURANTS** | | | **PASSIFS COURANTS** | | |
| **DEBITEURS DIVERS** | **5 554 698** | **4 261 695** | **FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES** | **639 684** | **452 473** |
| Comptes financiers | 815 604 | 752 577 | | | |
| Autres actifs courants | 4 739 094 | 3 509 118 | **AUTRES CREDITEURS DIVERS** | **1 235 400** | **1 114 312** |
| **PRETS ACCORDES AUX CL** | **74 655 417** | **76 461 966** | **ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES** | **245 626 155** | **176 474 427** |
| Annuités à moins d'un an | 39 257 288 | 37 285 985 | | | |
| Annuités échues et impayées | 87 246 722 | 92 191 810 | **COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE** | **10 828 037** | **10 635 574** |
| Provision pour impayés | -78 236 940 | -78 214 917 | | | |
| Intérêts courus | 26 388 347 | 25 199 088 | | | |
| | | | **EMPRUNTS A MOINS D'UN AN** | **28 743 153** | **32 610 188** |
| **LIQUIDITES EQUIV LIQUIDITES** | **314 284 026** | **230 199 239** | | | |
| **TOTAL ACTIFS COURANTS** | **394 494 141** | **310 922 900** | **TOTAL PASSIFS COURANTS** | **287 072 429** | **221 286 974** |
| **TOTAL ACTIFS** | **758 168 705** | **669 199 989** | **TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS** | **758 168 705** | **669 199 989** |

**ETAT DE RESULTATS COMPARES**
**ARRETES AU 31-12-2018**
**(Exprimés en DTN)**

| DESIGNATION | | EXERCICE CLOS AU | |
|---|---|---|---|
| | | 31-12-2018 | 31-12-2017 |
| **PRODUITS D'EXPLOITATION** | | | |
| | INTERETS SUR PRETS | 25 877 276 | 25 956 502 |
| | PRODUITS DIVERS | 294 816 | 192 051 |
| | REPRISE SUR PROVISIONS ANTERIEURES | 4 442 552 | 3 760 461 |
| **TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION** | | 30 614 644 | 29 909 014 |
| **CHARGES D'EXPLOITATION** | | | |
| | INTERETS SUR EMPRUNTS | - 5 260 117 | - 5 355 467 |
| | SALAIRES & CHARGES SOCIALES | - 6 085 991 | - 5 657 024 |
| | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | - 3 970 676 | - 7 966 982 |
| | AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | - 1 314 086 | - 1 233 085 |
| | IMPOTS & TAXES | - 215 082 | - 218 229 |
| **TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION** | | - 16 845 952 | - 20 430 787 |
| **RESULTAT D'EXPLOITATION** | | 13 768 692 | 9 478 227 |
| | CHARGES FINANCIERES NETTES | - 95 | - 1 989 |
| | CHARGES NETTES SUR CESSION IMMOBILISATIONS | 0 | 0 |
| | GAINS DE CHANGE ET AUTRES PRODUITS ORDINAIRES | 14 426 | 400 237 |
| | PRODUITS DE PLACEMENT | 17 486 940 | 12 748 999 |
| | PRODUITS NETS SUR CESSION IMMOBILISATIONS | 132 598 | 0 |
| **RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES** | | 31 402 561 | 22 625 474 |
| **IS (CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE BUDGET DE L'ETAT)** | | - 200 | 0 |
| **RESULTAT NET DE L'EXERCICE** | | 31 402 361 | 22 625 474 |
| **EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES** | | 0 | 0 |
| **RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES** | | 31 402 361 | 22 625 474 |

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES
## ARRETES AU 31-12-2018
**(Exprimés en DTN)**

| LIBELLE | EXERCICE CLOS AU | |
|---|---|---|
| | 31-12-2018 | 31-12-2017 |
| **FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION** | **51 151 233** | **42 391 045** |
| Intérêts sur prêts encaissés | 21 034 214 | 21 528 941 |
| Intérêts sur placement | 16 196 436 | 11 605 760 |
| Recettes diverses | 28 607 314 | 25 383 352 |
| **S/Total encaissements** | **65 837 964** | **58 518 053** |
| Charges de fonctionnement | - 7 452 386 | - 9 614 825 |
| Intérêts sur emprunts décaissés | - 7 234 345 | - 6 512 183 |
| **S/Total décaissements** | **- 14 686 731** | **- 16 127 008** |
| **FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT** | **- 717 342** | **- 30 599 929** |
| Encaissements sur cessions d'immob.corp.& incorporelles | 132 598 | 0 |
| Reclassement actifs financiers | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Décaissement sur acquisitions d'immob.corp.& incorporelles | - 405 315 | - 343 285 |
| Décaissement sur acquisitions d'actifs financièrs et de participations | - 1 444 625 | - 31 256 644 |
| **FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT** | **35 244 101** | **- 87 194 313** |
| Dotations reçues de l'Etat : | **216 322 683** | **59 148 400** |
| **Fonds communs* | *19 157 183* | *19 148 400* |
| **Budget de l'Etat* | *163 000 000* | *40 000 000* |
| **Autres dotations* | *34 165 500* | |
| Recouvrements des prêts des collectivités locales | 46 398 945 | 52 589 803 |
| Tirages sur emprunts | 20 283 000 | 14 942 500 |
| Encaissements sur opérations spéciales | 0 | 0 |
| **S/Total encaissements** | **283 004 628** | **126 680 703** |
| Subventions accordées aux collectivités locales | - 141 421 383 | - 72 613 195 |
| Prêts accordés aux collectivités locales | -41 620 529 | -39 557 455 |
| Remboursement du principal des emprunts | -57 871 560 | -62 132 005 |
| Décaissements sur opérations spéciales | - 6 847 055 | - 39 572 361 |
| **S/Total décaissements** | **- 247 760 527** | **- 213 875 016** |
| **FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS POUR COMPTE** | **- 1 593 205** | **211 075** |
| Encaissements pour compte | 5 866 966 | 7 673 349 |
| Décaissements pour compte | - 7 460 171 | - 7 462 274 |
| **VARIATION DE TRESORERIE** | **84 084 787** | **- 75 192 122** |
| **Total Encaissements** | **355 842 156** | **193 872 105** |
| **Total Décaissements** | **- 271 757 369** | **- 269 064 227** |
| **TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE** | 230 199 239 | 305 391 361 |
| **TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE** | **314 284 026** | **230 199 239** |

2019R02364BCFA5

**Sotugat**

Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien

## B I L A N

**Montants exprimés en DT**

| | Notes | au 31 décembre 2018 | 2017 |
|---|---|---|---|
| **ACTIFS** | | | |
| **ACTIFS NON COURANTS** | | | |
| **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** | | 96 862 846 | 79 681 385 |
| Moins : amortissements | | (90 380 621) | (67 470 291) |
| | | 6 482 225 | 12 211 094 |
| **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** | | 2 568 611 711 | 2 522 539 243 |
| Moins : amortissements | | (2 398 297 142) | (2 203 142 964) |
| | | 170 314 569 | 319 396 279 |
| **TITRES DE PARTICIPATION** | | 30 000 | 30 000 |
| **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** | | 273 053 | 298 414 |
| **Total des actifs non courants :** | | **177 099 847** | **331 935 788** |
| **ACTIFS COURANTS** | | | |
| Clients et comptes rattachés | | 19 050 021 | 10 416 021 |
| Moins : provisions | | (40 265) | (14 000) |
| Forfait fiscal | | 47 137 419 | 88 206 981 |
| Autres actifs courants | | 5 156 377 | 1 864 582 |
| Placements & autres actifs financiers | | 52 691 | 52 916 |
| Liquidités & équivalents de liquidités | | 4 911 937 | 3 069 790 |
| **Total des actifs courants :** | | **76 268 180** | **103 596 290** |
| **TOTAL DES ACTIFS :** | | **253 368 028** | **435 532 078** |

**B I L A N**
**Montants exprimés en DT**

| CAPITAUX PROPRES & PASSIFS | notes | au 31 décembre 2018 | 2017 |
|---|---|---|---|
| **CAPITAUX PROPRES** | | | |
| Capital social | | 200 000 | 200 000 |
| Réserves légales | | 20 000 | 20 000 |
| Résultats reportés | | 9 085 660 | 8 010 468 |
| Autres Capitaux propres | | 167 896 673 | 321 408 420 |
| **Capitaux propres avant résultat de l'exercice** | | **177 202 332** | **329 638 887** |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | 1 294 798 | 1 075 192 |
| **Capitaux propres avant affectation** | | **178 497 131** | **330 714 079** |
| **PASSIFS** | | | |
| PASSIFS NON COURANTS | | | |
| Emprunt ETAP | | 0 | 1 272 339 |
| **Total des passifs non courants** | | **0** | **1 272 339** |
| PASSIFS COURANTS | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 17 232 800 | 9 881 053 |
| Etat, Forfait fiscal | | 47 137 419 | 88 206 981 |
| Autres passifs courants | | 5 127 025 | 2 369 846 |
| Concours bancaires & autres passifs financiers | | 5 373 653 | 3 087 780 |
| **Total des passifs courants** | | **74 870 897** | **103 545 660** |
| **TOTAL DES PASSIFS** | | **74 870 897** | **104 818 000** |
| **TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS** | | **253 368 028** | **435 532 078** |

## ETAT DE RESULTAT
**Montants exprimés en DT**

| | notes | au 31 décembre 2018 | 2017 |
|---|---|---|---|
| **PRODUITS D'EXPLOITATION** | | | |
| Revenus | | 89 309 715 | 76 555 590 |
| Quote-part des subventions d'investissement. | | 216 076 581 | 194 219 404 |
| **Total des produits d'exploitation** | | **305 386 296** | **270 774 993** |
| **CHARGES D'EXPLOITATION** | | | |
| Prestations SERGAZ | | 66 278 854 | 57 218 498 |
| Achats d'approvisionnements consommés | | 10 813 | 5 216 |
| Charges du personnel | | 765 909 | 657 839 |
| Dotations aux amortissements et provisions | | 218 090 773 | 196 034 210 |
| Autres charges d'exploitation | | 4 349 825 | 3 672 159 |
| **Total des charges d'exploitation** | | **289 496 175** | **257 587 923** |
| **RESULTAT D'EXPLOITATION** | | **15 890 121** | **13 187 070** |
| Charges financières nettes | | (14 669 887) | (12 171 011) |
| Produits financiers | | 74 564 | 59 132 |
| **RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES** | | **1 294 798** | **1 075 192** |
| **RESULTAT NET L'EXERCICE** | | **1 294 798** | **1 075 192** |

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
**Montants exprimés en DT**

| | au 31 décembre 2018 | 2017 |
|---|---|---|
| **Flux de trésorerie liés à l'exploitation** | | |
| Encaissements reçus des clients | 83 386 334 | 71 714 760 |
| Sommes versés aux fournisseurs et au personnel | (69 408 247) | (60 637 453) |
| Impôts et taxes | (1 040) | (71 557) |
| **Flux de trésorerie provenant de l'exploitation** | **13 977 047** | **11 005 751** |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** | | |
| Décaissements provenant de l'acq. d'immo. corp.et incorp. | (549 802) | (20 134) |
| Décaissement provenant de l'acq. d'imm.financières | 0 | 0 |
| Encaissements provenant de l'acq.d'immo.financières | 0 | 0 |
| **Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements** | **(549 802)** | **(20 134)** |
| **Flux de trésorerie liés aux activités de financement** | | |
| Encaissements suite à l'émission d'actions | 0 | 0 |
| Dividendes et autres distributions | 0 | 0 |
| Encaissements provenant des encais emprunt | 0 | 0 |
| Remboursements d'emprunts | (11 585 099) | (10 465 163) |
| **Flux de trésorerie affectés aux activités de financement** | **(11 585 099)** | **(10 465 163)** |
| Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités | | |
| **Variation de trésorerie** | **1 842 147** | **520 453** |
| Trésorerie au début de l'exercice | 3 069 790 | 2 549 337 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 4 911 937 | 3 069 790 |

2019403303BCFA5